

REPUBLIQUE DU TCHAD



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD

PRIMATURE

MINISTÈRE DU PETROLE, DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

SECRETARIAT D'ETAT AU PETROLE, AUX
MINES ET A LA GEOLOGIE

SECRETARIAT GENERAL

**PLAN STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU
SECTEUR DES HYDROCARBURES
2025-2030**



COSSOCIM

Ndjaména-Tchad ; Avenue Pascal YOADIMNADJI
Sis Immeuble SAWA, Tél/port : (235) 66.27.32 41/
66.38.03.77 – Tél B.P : 5842 – Email:
cossocim@gmail.com

Novembre 2025

Sommaire

Liste des tableaux et figure	15
Avant-propos	17
Résumé exécutif	18
Partie I : Diagnostic du Secteur Pétrolier Tchadien	20
I. Développement du Secteur des Hydrocarbures au Tchad	21
1. Étapes Clés de l'Expansion du Secteur Hydrocarbures au Tchad	21
2. Cadre Institutionnel du Secteur Pétrolier Tchadien	25
II. Défis et Enjeux du Secteur Pétrolier au Tchad	33
1. Segment Amont (Upstream)	33
2. Segment intermédiaire (Midstream)	35
3. Segment Aval (Downstream)	35
III. Analyse du Secteur Pétrolier au Tchad	37
1. Forces	37
2. Faiblesses	38
3. Opportunités	39
4. Menaces	39
Partie II : Stratégie du Développement du Secteur Pétrolier au Tchad	40
I. Méthodologie de l'élaboration du plan stratégique	41
II. Contexte stratégique du Plan stratégique du développement du Secteur des hydrocarbures du Tchad 2025-2030	43
1. Mission	43
2. Valeurs	43
3. Vision	43
III. Les piliers de la stratégie	45
1. Développement du segment amont (Exploration, Recherche et Production)	45
2. Amélioration du Segment intermédiaire (Infrastructures et Logistique)	45
3. Extension et développement du segment aval (Raffinage, Distribution et Commercialisation)	46
4. Gouvernance/Institutionnalisation et Protection de l'environnement	46
IV. Objectifs	46
V. Hypothèses et risques	47
1. Hypothèses	48
2. Risques	48
VI. Feuille de route des différents Axes Stratégiques	50
VII. Mécanisme de mise en œuvre et de Suivi-Evaluation	109
VIII. Stratégie de mobilisation des ressources et de la communication	110
1. Stratégie de mobilisation des ressources financières	110
2. Mise en œuvre et coordination	111
3. Stratégie de communication	112
4. Création d'un cadre favorable à la mobilisation des ressources humaines et financières	113
Annexe 1 Les taux des principaux impôts et taxes spécifiques prévus par le code pétrolier et les contrats pétroliers	114
Annexe 2 : Cadastre pétrolier 2025	116

Acronymes et abréviations

Abréviation	Signification
ARC	African Risk Capacity
ARSAT	Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad
BDD	Base de Données
CAPS	Central African Pipeline System
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CI	Conférence Internationale
CPP	Contrat de Partage de Production
CS	Contrat de service
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCP	Direction Générale de la Trésorerie et de la Comptabilité Publique
FDP	Field Development Plan
GC	Gaz de Schiste
IT	Information Technology (Technologies de l'information)
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MM	Millions
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PSA	Produits de Synthèse Avancés
R&D	Recherche et Développement
SHT	Société des Hydrocarbures du Tchad
SRN	Société des Raffineries du N'Djamena
TPC	Tchad Petroleum Company

Liste des tableaux et figure

Tableau 1: Classement par pays de la production pétrolière en Afrique et leur position dans le classement mondial (Sources : OPEP, Trading Economics)	25
Tableau 2: moyenne de la production des produits pétroliers (2020–2024)	36
Tableau 3: Statistique de Production et de Vente de la Société de Raffinage de N'Djamena pour le premier semestre de l'année 2025.....	36
Tableau 4: Développement des ressources énergétiques : Gouvernance, projets structurants et suivi des performances.....	49
Tableau 5: feuille de route et analyse stratégique de l'axe segment amont pétrolier.....	53
Tableau 6 : feuille de route et analyse stratégique de l'Axe segment intermédiaire	62
Tableau 7: feuille de route et analyse stratégique du segment aval pétrolier	67
Tableau 8: feuille de route et analyse stratégique de l'axe Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement (gouvernance).....	71
Tableau 9: Feuille de Route et analyse Stratégique de l'Axe : Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement (Gestion et Protection de l'environnement)	80
Tableau 10: feuille de route et analyse stratégique de l'Axe Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement (ARSAT)	83
Tableau 11: feuille de route et analyse stratégique de l'axe Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement (SHT).....	94
Tableau 12: feuille de route et analyse stratégique de l'axe Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement (Contenu Local).....	103
Tableau 13 : feuille de route et analyse stratégique de l'axe Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement (ITIE).....	105
Tableau 14 : Régime fiscal spécifique des sociétés pétrolières.....	114
Figure 1 : Evolution de la production (en barils) pour l'année 2023 et 2024 (Source : MPMG, 2024)	34
Figure 2: Prévisions triennales de la production pétrolière (en barils) pour l'année 2025, 2026 et 2027 (Source : MPMG, 2025)	34
Figure 3: Présentation des blocs pétroliers et des pipelines Tchadiens (Source : MPMG, 2025)	116

Maréchal Mahamat Idriss Deby Itno, Président de la République, Chef de l'Etat.



« Le secteur des hydrocarbures demeure un levier central du développement économique et de la souveraineté énergétique du pays. »¹

¹ Déclaration prononcée lors de la visite du Maréchal Mahamat Idriss Déby Itno, Président de la République, Chef de l'Etat à la Raffinerie de N'Djamena, le 04/01/2025

Avant-propos

C'est avec un profond engagement en faveur du développement durable et l'émergence économique de notre pays que je vous présente le Plan Stratégique du développement du Secteur des Hydrocarbures du Tchad pour la période 2025-2030.

Conscient du rôle stratégique que joue le secteur des hydrocarbures dans la consolidation de notre souveraineté énergétique, la stimulation de notre croissance économique et l'amélioration du bien-être de nos populations, ce document trace une feuille de route ambitieuse, réaliste et inclusive, fondée sur les principes de bonne gouvernance, de transparence, d'efficacité et de responsabilité environnementale.

Le Tchad dispose d'un potentiel considérable en ressources hydrocarbures. Nous avons la volonté ferme de valoriser avec rigueur, transparence et équité au profit du développement national. Ce plan stratégique s'inscrit dans notre volonté de renforcer nos capacités en exploration, développement, raffinage et distribution, tout en assurant une gestion optimale de nos ressources. Il met également l'accent sur la formation des ressources humaines, l'extension des infrastructures et la modernisation de nos institutions, en vue d'assurer une exploitation responsable et bénéfique pour tous.

Au-delà de sa portée technique, cette stratégie constitue un engagement solennel de notre gouvernement à bâtir un secteur des hydrocarbures transparent, compétitif et respectueux de l'environnement. La réalisation de ces objectifs requiert la mobilisation de tous les acteurs, tant publics que privés, ainsi que le soutien de nos partenaires internationaux.

En vous présentant ce plan, je réaffirme la volonté ferme du Tchad de faire de son secteur d'hydrocarbures un levier essentiel de son développement, de sa transformation économique et de sa prospérité pour tous. Ensemble, construisons un avenir énergétique durable, fiable et inclusif au service du peuple tchadien.



**Madame Ndolenodji Alixe Naimbaye,
Ministre du Pétrole, des Mines et de la Géologie**

Résumé exécutif

En 2022, les exportations de pétrole représentaient environ 85% du total des exportations et les recettes pétrolières près de 56% des recettes publiques. Ces chiffres illustrent la forte dépendance du Tchad au secteur pétrolier et soulignent les efforts limités de diversification économique, avec peu d'investissements dans des secteurs à fort potentiel. L'économie demeure vulnérable aux fluctuations du marché pétrolier, ce qui amplifie les risques liés aux chocs externes.

Le cadre institutionnel et réglementaire actuel nécessite davantage de réformes pour améliorer le partage des risques, favoriser l'efficacité et encourager le transfert de technologies. Conçu à l'origine pour attirer les investisseurs en réduisant leurs risques, ce cadre a montré ses limites mais reste en partie limité : la dernière réforme date de 2017. Une modernisation continue est indispensable pour soutenir une croissance inclusive et durable du secteur.

Le Tchad se situe au 10^e rang des pays africains en matière de réserves pétrolières, avec environ 3 milliards de barils prouvés et sept bassins sédimentaires connus. À ce jour, seuls les bassins de Doba et Bongor sont exploités, avec des champs en production tels que Miandoum, Komé, Bolobo, Nya, Rônier, Mimosas, Baobab, Daniela, Prosopis, Lanéa et Raphia. Les autorités devraient intensifier la promotion du bassin sédimentaire auprès des grandes compagnies pétrolières internationales, qui disposent des capacités nécessaires pour développer ces ressources.

L'analyse des enjeux et défis du secteur pétrole et gaz du Tchad se présente comme suit :

- Gestion efficace et sécurisée des hydrocarbures, notamment du dépôt pétrolier et des pipelines.
- Renforcement de la sécurité des infrastructures contre le sabotage et le vol.
- Modernisation des systèmes logistiques pour réduire les coûts, améliorer la traçabilité et la transparence.
- Prévention des ruptures d'approvisionnement et garantie de la continuité du transport et de la distribution.
- Développement rapide des projets de production de gaz et d'énergie, tout en assurant une gestion responsable de l'environnement.
- Déficit de contenu local et absence de réformes structurelles récentes (les textes réglementaires les plus récents remontent à 2007) constituent des obstacles majeurs à la compétitivité et à la diversification.

Dans le cadre du programme politique 2024 « Mon projet pour le Tchad », le Président de la République a décliné une vision en 12 chantiers et 100 actions concrètes. L'objectif est de

révéler le potentiel du pays et de le positionner comme un pôle de croissance et d'innovation en Afrique centrale et au Sahel, en s'appuyant sur :

- l'optimisation des infrastructures,
- la valorisation des ressources naturelles et culturelles,
- le renforcement du capital humain.

Le programme n°9 du Projet Tchad Connexion 2030, consacré aux Mines et Hydrocarbures, vise à faire du Tchad une référence en Afrique dans l'exploitation minière tout en consolidant le rôle du pays dans l'exploitation pétrolière et en accélérant le développement du secteur gazier. Le Président a également souligné des axes clés :

- faire des ressources pétrolières un levier de développement durable et de souveraineté économique, notamment via le contenu local ;
- moderniser les secteurs clés du pays.

L'objectif global est d'établir le Tchad comme un acteur majeur dans le secteur des hydrocarbures en Afrique centrale, en exploitant nos ressources de manière efficace et responsable, tout en promouvant le développement durable et la croissance économique

Le plan stratégique du développement du secteur hydrocarbures est articulé autour de quatre axes et de 69 objectifs et 4 axes dont :

- Axe 1 (Amont) : cadastre pétrolier, collecte de données, appels d'offres pour blocs, FDP, production et valorisation du gaz associé.
- Axe 2 (Midstream) : stockage, pipelines et dépôts ; régulation et sécurité ; systèmes d'information pour le suivi des stocks.
- Axe 3 (Aval) : extension et modernisation des raffineries, développement de la chimie pétrolière ; sécurité et traçabilité des produits ; laboratoires nationaux d'analyses.
- Axe 4 (Gouvernance/Environnement) : révision et mise à jour du cadre juridique, intégration du contenu local, renforcement des capacités humaines, systèmes d'audit et de suivi, dépollution, plan d'intervention en cas de déversement accidentel, recyclage et gestion des déchets ; SHT et ARSAT, contenu local comme institutions clés.

Le montant total du plan stratégique de Développement du secteur des hydrocarbures s'élève à FCFA..... Soit USD.....

Le secteur pétrolier et gazier tchadien recèle un potentiel considérable, mais sa réalisation dépend d'un plan directeur clair et bien structuré, soutenu par des réformes pertinentes et un cadre propice à l'investissement. Avec une stratégie axée sur la diversification, le développement du contenu local et une gestion moderne et transparente des ressources, le Tchad peut devenir un pilier important de la croissance économique régionale.

Partie I : Diagnostic du Secteur Pétrolier Tchadien

I. Développement du Secteur des Hydrocarbures au Tchad

Le développement du secteur des hydrocarbures au Tchad s'est construit par étapes, au gré des partenariats stratégiques, réformes institutionnelles et législative, et d'évolution géopolitique. Ce processus témoigne d'une volonté constante de moderniser le secteur et de l'inscrire dans une dynamique d'intégration régionale et internationale.

1. Étapes Clés de l'Expansion du Secteur Hydrocarbures au Tchad

L'exploration pétrolière a commencé au Tchad dans les années 1950. Les premiers travaux des recherches pétrolières ont été menés par le Bureau de Recherche Pétrolière (BRP). En 1962, octroi d'un permis de recherche aux sociétés Saphyr Petroleum et Petropar dans le bassin des Erdis situé à l'extrême nord du Tchad. La compagnie américaine CONOCO (Continental Oil Compagny) obtint en 1969 un permis de recherche couvrant les bassins du Lac Tchad, du Salamat, du Doséo, du Doba et du Bongor. Conoco cédera plus tard son permis à un consortium, Esso – Petronas-Chevron, dont Esso est l'opérateur. En 1989 un permis de recherche a été octroyé, dans le bassin de Largeau, à un autre consortium composé des sociétés Sun Oil et Hunt International Petroleum CO (HIPCO).

Cependant, l'exploitation pétrolière a été retardée en raison des troubles politiques et des conflits au Tchad. Ce n'est qu'en 1990, avec l'arrivée au pouvoir d'Idriss Déby, que le processus d'exploitation pétrolière a repris.

En 2000, un consortium pétrolier comprenant Exxon, Chevron et Petronas a été formé pour exploiter les réserves de pétrole du Tchad. La production pétrolière a débuté en 2003, avec une production initiale de 225 000 barils par jour.

Aujourd'hui, le Tchad produit environ 157 000 barils de pétrole par jour, et l'industrie pétrolière représente environ 75% des revenus des exportations du pays. Cependant, l'exploitation pétrolière a également eu des impacts négatifs sur l'environnement et les populations locales².

Dès son accession à l'indépendance, la République du Tchad a manifesté une volonté constante d'exploiter son potentiel minier, notamment ses ressources pétrolières. Cette ambition s'est traduite par la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire, l'ordonnance N° 07/PC/TP/MH relative à la recherche, à l'exploitation, au transport par canalisations et au régime fiscal de ces activités sur le territoire de la république du Tchad du 03 février 1962. L'octroi de permis de recherche a très tôt conduit à des découvertes significatives et à la

² Sources Ministère en charges des hydrocarbures, année 2025

réalisation de forages prometteurs, suscitant un optimisme quant à l'émergence d'une industrie pétrolière prospère.

Cependant, ce premier élan fut rapidement interrompu par une longue période d'instabilité politique, plongeant le secteur pétrolier dans une léthargie de plus de deux décennies, suspendant de facto toute activité. Ce n'est qu'à la fin des années 1980 et au début des années 1990, qu'un processus de relance a été amorcé. Celui-ci fut confronté à de nouveaux défis, notamment, le retrait des majors pétroliers comme Shell et Elf, la faiblesse des cours du brut sur le marché international, ainsi que la pression de la société civile, soutenue par des organisations non gouvernementales internationales, retardant la mise en œuvre du projet.

Malgré ces contraintes, la détermination du Président de la République, Idriss Déby Itno, de relancer le projet pétrolier avec l'appui des partenaires internationaux, notamment la Banque Mondiale, qui a accepté de financer le projet de construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun, symbole d'intégration régionale, inscrit dans la continuité de la Loi N°001/PR/1999 du 11 janvier 1999 portant gestion des revenus pétroliers. Celle-ci a été amendée à plusieurs reprises (Loi N°002/PR/06 du 11 février 2006, puis Loi N°002/PR/2014 du 27 janvier 2014) afin d'adapter le cadre juridique aux nouveaux enjeux et de renforcer la gouvernance financière du secteur.

L'année 2003 a marqué un tournant décisif pour le Tchad, avec le début de l'exportation de pétrole brut. Le 10 octobre 2003, le premier baril de pétrole tchadien a été expédié vers le marché international, marquant l'entrée du pays dans le cercle des pays exportateurs de pétrole. Cette étape a permis de générer des revenus substantiels, contribuant potentiellement au développement économique et social du pays.

Afin de renforcer sa position de producteur pétrolier et de maximiser les retombées économiques issues de l'exploitation de ses ressources pétrolières, le Tchad a, en 2007, adopté un nouveau cadre juridique dédié au secteur des hydrocarbures (Annexe 1).

Le code pétrolier tchadien de 2007 autorise deux types de contrats : **les accords de concession et les accords de partage de la production (CPP)**. Jusqu'en 2006, tous les contrats étaient des accords de concession. Après 2006, le gouvernement a commencé à utiliser les CPP

Le régime de concession confère à une entreprise pétrolière le droit exclusif d'explorer, de développer, d'extraire et d'exporter du pétrole pendant la période de validité dudit Contrat sous réserve des droits de l'État de percevoir les redevances, les impôts et les taxes fixés dans la réglementation. Ce régime est réglementé par les dispositions juridiques suivantes :

- Ordonnance N°007/PC/TP/MH du 3 février 1962 ;

- Loi N°001/PR/1999 du 11 janvier 1999 portant gestion des revenus pétroliers tel qu'amendée par la Loi N°002/PR/06 du 11 janvier 2006.
- Le code général des impôts
- Le code de douane
- Loi N°006/PR/2008 du 3 janvier 2008 instituant la Charte des investissements de la République du Tchad
- Loi N°14/PR/98 du 17 août 1998, définissant les principes généraux de protection de l'environnement et ses textes d'application

Le régime contractuel ou partage de production Selon le système contractuel, l'État conserve la propriété des ressources et de la production à moins qu'elle ne soit explicitement partagée avec l'entreprise partenaire (entrepreneur).

L'entrepreneur réalise les opérations pétrolières conformément aux termes du contrat et opère à ses propres risques et frais, en fournissant tout le financement et la technologie nécessaire à l'opération. Les parties conviennent que l'entrepreneur se conformera à l'exploration et au développement en échange d'une part de la production, ou d'une rémunération en espèces pour ce service, en cas de découverte commerciale.

Ce régime est réglementé par les dispositions ci-dessous cités :

- Loi N°006/PR/2007 du 2 mai 2007 relative aux Hydrocarbures ;
- Ordonnance N°001/PR/2010 portant modification de la Loi N°006/PR/2007 et approbation du contrat type de Partage de Production (CPP) ;
- Décret N°796/PR/PM/MPE/2010 fixant les modalités d'application de la loi N°006/PR/2007
- Contrat type de partage de production régissant les activités de recherche et d'exploitation des hydrocarbures liquides ou gazeux en république du Tchad ;
- L'Ordonnance N°003/PR/2013, fixant l'assiette et les modalités de recouvrement de droit fixe applicable aux hydrocarbures

Ces nouveaux textes ont permis d'augmenter la redevance sur la production et d'intégrer la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) en tant que partie prenante dans chaque consortium. Cette législation, au moment de son adoption, visait à moderniser le cadre juridique, à encourager les investissements étrangers et à assurer une gestion durable et équitable des richesses naturelles du pays. Il est important de souligner que l'efficacité réelle de ces mesures dépendra de leur application rigoureuse et de la mise en place de mécanismes de contrôle transparents et efficaces. Le secteur des hydrocarbures représente un pilier fondamental du développement économique du Tchad. Les recettes pétrolières représentent

environ 48 % des recettes totales en 2024, et environ 40 % du PIB. Les exportations pétrolières constituent 66,4 % des exportations totales du Tchad en 2024, selon la direction des études et de la prévision du ministère des Finances (DEP, 2025).

Parallèlement au développement du secteur amont, le Tchad a également porté son attention sur le secteur aval, envisageant dès 1973, avec la création de la SEERAT, la construction d'une raffinerie pour satisfaire les besoins nationaux en produits pétroliers.

Un jalon important dans l'histoire pétrolière du Tchad a été la signature en 2007 du "Contrat pour la Constitution d'un Consortium de Raffinerie" avec la Chine, conduisant à la création de la Société de Raffinage de N'Djaména (S.R.N.). Cette initiative témoigne de la volonté du pays de développer son industrie de raffinage et de maximiser la valeur ajoutée de ses ressources. La S.R.N., avec une capacité cible de 2,5 millions de tonnes de brut par an, illustre l'ambition tchadienne de s'affirmer comme un acteur significatif dans le secteur pétrolier régional.

Le Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie joue un rôle central dans la gestion de ce secteur. Il est responsable de la conception, de la coordination et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de pétrole, de mines et de géologie. Cette responsabilité exige une vision stratégique et une gestion rigoureuse pour assurer une exploitation durable des ressources naturelles.

Cependant, malgré son potentiel, le secteur pétrolier tchadien a longtemps été confronté à des défis majeurs. Un déficit de valorisation optimale, de faibles capacités industrielles et un cadre réglementaire perfectible ont limité son impact sur le développement global du pays. Bien que l'exploitation pétrolière, débutée en 2003, ait généré des recettes importantes, son incidence sur le développement socio-économique reste en deçà des attentes.

Le secteur des hydrocarbures en Afrique centrale est en pleine expansion, avec des projets d'interconnexion des réseaux de pipelines visant à relier plusieurs pays. Ces projets, tels que le Central African Pipeline System (CAPS), cherchent à optimiser l'exploitation des ressources pétrolières et gazières de la région et à améliorer l'accès à l'énergie. Ce projet vise à construire un réseau de pipelines de 6 500 km pour relier 11 pays d'Afrique centrale, s'inspirant du modèle énergétique ouest-africain. Le Tchad projette dans le cadre de son Plan quinquennal 2025-2030, une augmentation de la production à 250.000 barils de pétrole brut par jour (contre 148 000 en 2024) et un doublement des capacités de production des produits pétroliers raffinés pour atteindre 40.000 barils par jour. Selon les chiffres de l'OPEP et du Trading Economics, le Tchad se trouve en 9^{ème} position sur les 15 plus grands producteurs de pétrole en Afrique en 2025 (voir liste ci-dessous) :

Tableau 1: Classement par pays de la production pétrolière en Afrique et leur position dans le classement mondial (Sources : OPEP, Trading Economics)

Rang Afrique	Pays	Production approximative	Classement mondial
1	Nigéria	1,5 million b/j	15 ^e mondial
2	Libye	1,3 million b/j	17 ^e mondial
3	Angola	1,1 million b/j	18 ^e mondial
4	Algérie	906.000 b/j	20 ^e mondial
5	Égypte	527.000 b/j	25 ^e mondial
6	Congo (Brazzaville)	261.000 b/j	32 ^e mondial
7	Gabon	219.000 b/j	34 ^e mondial
8	Ghana	188.000 b/j	36 ^e mondial
9	Tchad	156.000 b/j	38 ^e mondial
10	Niger	88.000 b/j	hors top 40
11	Côte d'Ivoire	68.000 b/j (en croissance)	hors top 40
12	Cameroun	61.000 b/j	hors top 40
13	Guinée équatoriale	~55.000 b/j	hors top 40
14	Soudan	~50.000 b/j	hors top 40
15	Afrique du Sud	~45.000 b/j (raffinage et offshore limité)	hors top 50

Sources : OPEP, Trading Economics, *Ministère en charge des hydrocarbures (2025) pour le Tchad

2. Cadre Institutionnel du Secteur Pétrolier Tchadien

Ces dix dernières années, le secteur pétrolier s'est rapidement développé, les producteurs sont plus nombreux, un nouveau régime fiscal a été institué et un certain nombre d'innovations institutionnelles ont eu lieu, entre autres l'introduction du contrat type de partage de production, l'adhésion à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)... Le Plan National de Développement (PND) pour la période 2017-2021 a marqué un tournant en initiant une réforme structurelle visant à renforcer la gouvernance, à attirer les investissements privés et à diversifier les activités économiques autour des ressources minières et pétrolières. Les efforts déployés pour améliorer la connaissance géologique du sous-sol et la construction d'infrastructures témoignent aussi de cette volonté de moderniser le secteur.

L'adhésion du Tchad à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) le 20 août 2007, souligne l'engagement du pays envers la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion de ses ressources naturelles. La vision du Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie doit refléter cette volonté politique de répondre aux aspirations légitimes de la population tchadienne.

Les missions et les valeurs du Ministère s'articulent autour de la création d'un modèle pour la sous-région, où les activités pétrolières contribuent à un développement durable, fondé sur

la gestion transparente des revenus et la bonne gouvernance. Il s'agit d'illustrer concrètement la décision politique de respecter les exigences de la norme ITIE dans la gestion des affaires publiques. En conséquence, toute personne physique ou morale se livrant à des activités extractives est tenue de se conformer aux engagements et aux initiatives pris par l'État pour l'amélioration de la transparence et de la bonne gouvernance dans le secteur extractif (pétrolier, énergies, mines et carrières), notamment ceux relatifs à l'ITIE.

Les acteurs du secteur des hydrocarbures peuvent être classés en plusieurs catégories :

i) Acteurs publics

- Le **Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie (MPMG)** conçoit et coordonne la politique nationale en matière d'hydrocarbures et assure un droit de regard sur toutes les activités pétrolières sur le territoire national. Ses prérogatives incluent notamment la détermination des zones ouvertes aux opérations pétrolières, l'approbation des contrats-types, et l'autorisation des cessions ou transmissions des droits et obligations rattachés aux contrats pétroliers.
- La **Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT)** est chargée d'assurer la prospection, la recherche, le développement, la production et le transport par canalisation des hydrocarbures liquides et gazeux, ainsi que le raffinage, le transport, le stockage et la distribution des produits finis, et la commercialisation des hydrocarbures et des produits pétroliers finis.
- **TPC (Tchad Petroleum Company)** : est une société pétrolière tchadienne créée en 2023 pour prendre le contrôle des actifs d'Esso après la nationalisation de ses parts, et elle joue un rôle clé dans la gestion des ressources pétrolières du pays, visant à renforcer l'économie nationale et à développer les compétences locales.
- **L'Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT)** est chargée d'assurer la régulation, le contrôle et le suivi des normes ainsi que les activités des exploitants et des opérateurs du secteur pétrolier aval.
- **La Commission Nationale chargée de la Négociation des Conventions Pétrolières (CNNCP), créée par le Décret N°795/PR/PM/2006 du 28 août 2006**, puis le décret N° 592/PR/PM/MP/2007 du 09 août 2007 a réorganisé cette commission, la renommant « Commission Nationale de Négociation des Conventions Pétrolières » (CNNCP). En plus la **Réorganisation ultérieure a été faite par le décret N° 08-015/PR/PM/MP du 03 janvier 2008** abroge les décrets précédents, y compris celui créant la CNNCP, indiquant d'autres dispositions ou réorganisations. Elle est placée sous la tutelle du MPE et a pour mission de négocier les clauses des Conventions de

Recherches, d'Exploitation et de Transport des hydrocarbures liquides et gazeux, de négocier les Conventions conclues avant l'entrée en vigueur du présent Décret, et de négocier les contrats de raffinage, de stockage et de distribution des produits pétroliers. En 2024 un Décret N° 0063 /PR/2024 portant mise en Place d'une Commission Chargée de Négociation des Blocs Pétroliers et de Raccordement des Pipelines dont la mission est de discuter et de négocier avec les compagnies désirant des blocs pétroliers et de raccordement des Pipelines au Tchad.

– **Le Collège de Contrôle et de Surveillance des revenus Pétroliers (CCSRP)** a été créé dans le cadre de la Loi N°001/PR/99 relative à la gestion des revenus pétroliers et a pour principale mission le contrôle de l'utilisation des revenus pétroliers. En 2011, la loi n°001/PM/2011 a remplacé la loi de 1999, et le CCSRP a été dissous. Ses missions ont été transférées à l'Autorité Tchadienne d'Appui à l'Information et à la Transparence (ATAIT).

– **La Direction Générale du Pétrole (DGP)**, placée sous l'autorité d'un Directeur général, la Direction générale du Pétrole a pour missions de concevoir, élaborer, coordonner et assurer le suivi de la politique du Gouvernement en matière du pétrole.

À ce titre, elle est chargée de :

- coordonner et animer les activités des directions placées sous son autorité ;
- contribuer à l'élaboration de la politique de développement des activités d'exploration, de développement, de production, de transport, de raffinage, de stockage et de distribution des produits pétroliers, et veiller à sa mise en œuvre;
- organiser, contrôler et superviser toutes les activités d'exploration, de développement, d'exploitation et de transport des hydrocarbures, de raffinage, de stockage et de distribution des produits pétroliers et des intrants; suivre l'évolution des marchés pétroliers;
- participer aux missions d'audit, des comptes et livres des sociétés pétrolières, en collaboration avec l'Inspection Générale du Ministère et la Direction générale des Études économiques et juridiques ;
- assurer le recouvrement, le suivi et le contrôle des contributions des sociétés à la formation, aux équipements et à la promotion de l'emploi ;
- préparer et organiser les présentations des rapports annuels des activités des sociétés pétrolières (revues annuelles) et les réunions des comités de gestion des contrats pétroliers, en collaboration avec lesdites sociétés ;

- veiller à la réélaboration et à l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs aux activités des hydrocarbures.

La Direction générale du Pétrole comprend :

- une Direction de l'Exploration et du Cadastre pétrolier ;
 - une Direction du Développement de la production et du transport ;
 - une Direction de Raffinage, Stockage et de la Distribution.
- **Initiative de Transparence dans les Industries Extractives** été mise en place au Tchad en 2017 par le décret N°1074/PR/PM/MP/2007 du 14 Décembre de la même année qui a été modifié le 14 Aout 2014 par le décret N° 854/PR/PM/MPME/2014. Ce dernier a par la suite été modifié par le décret en vigueur N° 1637/PR/MPE/2018 portant institution du mécanisme de mise en œuvre et de suivi de l'ITIE au Tchad du 03 Octobre 2018. L'ITIE a pour mission: i) assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives ii) rendre cette information accessible à la Société civile et au grand public; iii) favoriser le bon usage de cette richesse, afin qu'elle soit un moteur de la croissance économique et contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté. La vision de l'ITIE Tchad se doit être une plateforme multi-acteurs en matière de bonne gouvernance et de transparence dans secteur pétrolier, mine et gaz
- **Direction Générale de la Sécurité et la Protection des Installations Pétrolières**
Direction Générale de la Sécurité et de la Protection des Installations Pétrolières (DSPIP) est l'entité chargée, au Tchad, de superviser la sécurité et la protection des installations pétrolières. Cette structure a été initialement créée par le Décret n° 537/PR/2008 du 7 avril 2008, relatif à l'organisation de la protection des installations pétrolières. Ses attributions couvrent la protection physique des infrastructures pétrolières (plates-formes et pipelines) contre les menaces, tout en renforçant la sécurité et la prévention des risques des installations pétrolières. La DSPIP est rattachée officiellement par le Décret n° 0777/PT/2023 du 27 avril 2023, portant le rattachement de la Direction de la Sécurité et de la Protection des Installations Pétrolières (DSPIP) au Ministère des Hydrocarbures et de l'Énergie du Tchad.
- **Ministère des Finances, du Budget, de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale (MFBEPCI)** assure, à travers les régies DGI, DGDDI et DGTCP, le recouvrement des recettes fiscales provenant du secteur extractif pour le compte de l'État et des Communes.

- **Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable** est chargé de concevoir et de mettre en œuvre les politiques de protection de l'environnement, de gérer les ressources en eau, qu'elles soient de surface ou souterraines, ainsi que les ressources naturelles; il gère le développement et la promotion des ressources halieutiques et de l'aquaculture et veille à la mise en œuvre de la réglementation nationale, ainsi que des accords et conventions régionaux et internationaux relatifs à la diversité biologique. Il est également responsable de la validation des études d'impact environnemental et social pour toute demande de licence pétrolière.
- **Autorité Nationale Chargée du Suivi et du Contrôle (ANSC) des aspects environnementaux et sociaux des projets pétroliers, gaziers et miniers.** Par la LOI N°23/CNT/2024 portant protection de l'environnement, TITRE VII: DE LA LUTE CONTRE LES POLLUTIONS, LES NUISANCES ET LES RISQUES, CHAPITRE 5 : Gestion des activités pétrolières, gazières et minières, Article 8, le Ministère en charge de l'Environnement assure le contrôle et le suivi environnemental des opérations pétrolières, gazières et minières à travers l'ANSC, autorité chargée du suivi et du contrôle des aspects environnementaux et sociaux des projets concernés.

Les Attributions de l'ANSC sont :

- Suivre et contrôler la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour tous les projets pétroliers, miniers et gaziers, couvrant les dimensions environnementales, socio-économiques et sanitaires.
- Co-valider les évaluations environnementales et sociales des projets pétroliers, gaziers et miniers.
- Veiller à la révision des études d'impact environnemental et social des projets pétroliers, gaziers et miniers.
- Élaborer des normes environnementales et sociales applicables à ces projets.
- Certifier et évaluer les entreprises et les sociétés de gestion de déchets.
- Mettre en place les indicateurs de performance environnementale et sociale des projets.
- Participer au processus de négociation du contrat de partage de production.
- Participer aux revues annuelles des sociétés pétrolières, gazières et minières.
- Réaliser des audits de conformité environnementale et sociale des projets.
- Participer à la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes des communautés locales impactées.

- Suivre et évaluer l'application de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
- Assurer la sensibilisation et la communication avec les parties prenantes sur les enjeux environnementaux et sociaux des projets.
- Initier des programmes de formation pour les acteurs du secteur.
- Suivre et contrôler le démantèlement et la remise en état des installations non utilisées.
- Suivre et contrôler la remise en état des carrières, des plates-formes et des routes d'accès.
- Prévenir les accidents et les catastrophes.

ii) Acteurs privés

Les principaux acteurs du secteur amont pétrolier au Tchad sont les sociétés pétrolières et l'Etat. On y distingue notamment :

- CNPCIC, CLIVIDEN et SHT pour l'exploration et la production.
- OPIC, CEFC et SHT pour la Production.
- Petrochad Mangara (*Perenco précédement Glencore*) et SHT pour l'exploration et la production.
- United Hydrocarbon pour l'exploration.
- Global Petroleum pour l'exploration.
- Meige International Petroleum and Natural Gaz (Tchad) S.A. pour l'exploration.
- JIA HE Energy Resources (Hong kong) Limited pour l'exploration.
- Griffiths Energy (Chad) (Glencore) pour l'exploration, n'est plus en exercice au Tchad.
- Griffiths Energy (DOH)(Glencore) pour l'exploration, n'est plus présente au Tchad.
- ERHC, SAS Petroleum, GTI Regalis pour l'exploration, ne sont plus en exercice au Tchad.
- Moncrief Oil International Ltd et Mashak n'ont pas exercé au Tchad de façon car le processus n'a pas abouti jusqu'à l'octroi d'une AER.

iii) Acteurs de la société civile

Les collectivités territoriales, au-delà de leur mission d'amélioration des conditions de vie des populations, interviennent particulièrement dans des actions de dédommagement et de recasement liées à l'exploitation. Elles bénéficient également de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), qui est une contribution volontaire des sociétés au développement local à travers la réalisation d'actions socio-économiques.

Commented [MN1]: Idem

Toutefois, ces collectivités font face à plusieurs conséquences liées à l'exploitation, telles que la dégradation de l'environnement, les impacts sur l'emploi des jeunes, la déscolarisation des enfants et des problèmes de santé et de sécurité.

Les communautés locales constituent des parties prenantes incontournables dans les projets, car elles en subissent les impacts tout en étant des sources potentielles de main-d'œuvre locale. Bien que ces populations bénéficient directement des effets de la réalisation des projets, des efforts supplémentaires devraient être fournis pour assurer une meilleure implication de ces communautés dans les prises de décision. Des actions plus ciblées pourraient être initiées dans le cadre de la RSE, notamment le renforcement des emplois locaux, la formation aux métiers, l'accès aux services sociaux de base (santé, eau, éducation), l'amélioration du niveau de scolarisation et d'alphabétisation, tout en prenant en compte la dimension Genre.

iv) Le comité des revenus de gestion du 5% des revenus pétroliers

- Il existait deux comités de gestion du 5% des revenus pétroliers (les deux logones et Chari Baguirmi) En mars 2025, le gouvernement tchadien a dissout ces comités provinciaux et a transféré leurs responsabilités aux conseils provinciaux nouvellement élus. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi organique N°014/CNT/2024 relative au statut des Collectivités autonomes. En conséquence, les compétences, ressources, actifs et passifs des anciens Comités, y compris les 5% de revenus pétroliers et miniers destinés aux provinces productrices, seront désormais directement transférés aux autorités locales.

- Acteurs financiers

Les Banques et institutions financières, des organismes qui financent les projets pétroliers, assurant la continuité des investissements, le financement des infrastructures et le recours à des mécanismes de financement adaptés (crédits, prêts syndiqués, financements de projet, etc.).

Les Investisseurs, des personnes ou entités qui placent des ressources dans les compagnies pétrolières ou directement dans les projets pétroliers, recherchant des rendements financiers tout en évaluant les risques opérationnels et climatiques.

v) Autres acteurs

Les Universités et instituts de recherches, institutions qui mènent des travaux de recherche sur les hydrocarbures (à l'exemple de Institut National Supérieur de Pétrole de Mao), l'exploration, l'ingénierie pétrolière, la technologie de production, les solutions innovantes pour la transition énergétique et la gestion et la protection de l'environnement.

Commented [MN2]: Idem

Les organisations internationales, organisations qui œuvrent sur les questions énergétiques, environnementales et de développement durable liées au secteur des hydrocarbures, en fournissant des cadres normatifs, des données et des soutiens techniques.

Ces acteurs jouent des rôles importants dans le secteur des hydrocarbures et leur interaction peut influencer la manière dont le secteur fonctionne.

Les revenus du secteur pétrolier constituent une ressource clé pour le développement économique du Tchad, contribuant significativement aux revenus nationaux et à la croissance industrielle. Cependant, le secteur comporte également des risques environnementaux majeurs, notamment la pollution des sols, des eaux, la dégradation des écosystèmes, et la gestion inadéquate des déchets, qui peuvent compromettre la santé des populations et la durabilité des ressources naturelles.

Face à ces enjeux, la gestion environnementale des activités pétrolières doit être optimisée pour minimiser l'impact négatif tout en garantissant la conformité avec les normes internationales et nationales. La mise à jour régulière des textes réglementaires, la supervision stricte de leur application, ainsi que la mise en œuvre de mesures concrètes de dépollution et de réhabilitation, sont essentielles pour atteindre cet objectif.

Un processus de révision des réglementations offrira une opportunité d'adapter le cadre juridique aux réalités techniques et environnementales actuelles, tout en renforçant la capacité des acteurs à respecter ces normes. La surveillance régulière, combinée à des mécanismes d'inspection et de sanctions, doit assurer une conformité effective sur le terrain. En parallèle, la gestion responsable des déchets, la dépollution des sites pollués, et la prévention des déversements accidentels contribuent à préserver la biodiversité et à restaurer les sites exploités au Tchad.

Le diagnostic du cadre législatif et institutionnel du contenu local dans le secteur pétrolier au Tchad révèle une faiblesse globale : la législation est dispersée, insuffisante, manquant d'objectifs clairs et de critères précis, ce qui limite la capacité de suivi et de contrôle. L'évaluation indique que la législation ne couvre qu'environ 36 % des enjeux locaux, et le cadre institutionnel est marqué par une grande instabilité, des ressources limitées et une faible capacité de gestion.

Les principales institutions disposent d'un potentiel restreint en raison de ressources humaines insuffisantes et de mécanismes de contrôle faibles. Par ailleurs, le secteur est principalement concentré sur la production et la maintenance avec une faible participation des fournisseurs locaux, en raison notamment de leurs capacités limitées et des exigences technologiques élevées. La réglementation ne favorise pas suffisamment le développement des entreprises

locales, dont les faibles capacités en financement, expertise et gestion freinent leur croissance. Bien que le secteur présente un potentiel certain, la fragilité des infrastructures industrielles et le manque d'esprit d'entreprise pourraient entraver son essor économique. Cette situation amplifie le risque d'une concentration de capitaux entre les mains d'entreprises étrangères, au détriment d'un développement plus inclusif et durable de la nation.

II. Défis et Enjeux du Secteur Pétrolier au Tchad

Le secteur pétrolier, tant en amont qu'en aval, au Tchad doit relever de nombreux enjeux majeurs ainsi que des défis spécifiques afin d'assurer une gestion efficiente, durable et responsable. Parmi les principaux enjeux et défis on a pour le :

1. Segment Amont (Upstream)

Le Tchad se classe au 10^{ème} rang des pays africains détenteurs de réserves de pétrole avec de bassins sédimentaires susceptible de contenir environ 2,9 milliard de barils de réserves prouvées des hydrocarbures (Figure 3, annexe 2).

A l'exception des recherches en cours, le pays compte actuellement sept bassins pétroliers. Parmi eux, seul le bassin de Doba et de Bongor sont en exploitation, avec plusieurs champs en production : Miandoum et Komé, Bolobo, Nya, Rônier et Mimosas, Baobab, Daniela, prosopis, Lanéa et Raphia. La production de pétrole a débuté en 2003 et a atteint son pic en 2004, avec une production de 8,7 millions de tonnes. Cependant, la production a connu une décroissance régulière depuis 2006 atteignant 5,7 millions de tonnes en 2011 malgré l'exploitation de nouveaux champs. Cette baisse est principalement due à des difficultés techniques et à des remontées d'eau qui ont entraîné l'arrêt de la production sur plusieurs sites. En 2010, la production s'est stabilisée à environ 6,1 millions de tonnes.

Un oléoduc reliant le gisement de Doba au port de Kribi, au Cameroun, a été mis en service en 2003 pour permettre l'exportation du pétrole. Avec une capacité de 250.000 barils par jour (soit environ 13 millions de tonnes par an), cet ouvrage a coûté environ 3,7 milliards de dollars américains.

La production de pétrole brut au Tchad a connu une amélioration notable en mars 2025, atteignant 156.000 barils par jour (bbl/j). Entre 2003 et 2025, la production tchadienne s'est établie en moyenne à 123.130 bbl/j, stimulée par le développement de nouveaux champs par la CNPC. Cette période a été marquée par un pic historique de 210.000 bbl/j en juillet 2004 et un point bas de 25.000 bbl/j en juillet 2003 (Trading Economics, <https://fr.tradingeconomics.com>).

Selon des données récentes émanant des archives du Ministère en charge des Hydrocarbures, la production pétrolière pour l'année 2023 s'est élevée à 55,19 millions de barils, légèrement

en deçà des prévisions de 56,65 millions de cette même année. La production totale de 2024 était 54,49 millions de barils (Figure 1). Les projections pour 2025, 2026 et 2027 indiquent des productions annuelles d'environ 57,51, 56,68 et 56,19 millions de barils, respectivement (Figure 2).

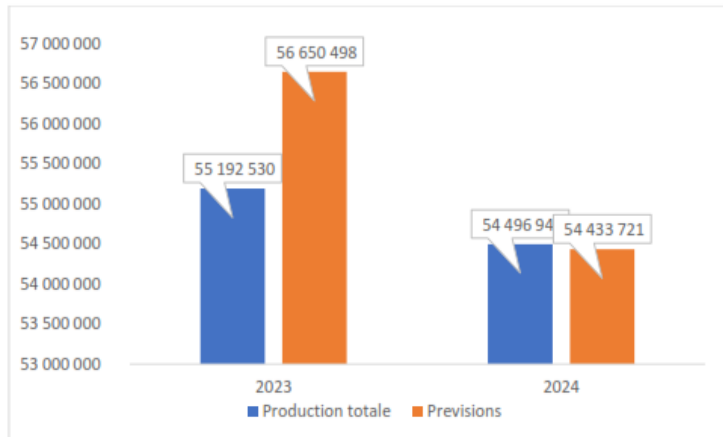


Figure 1 : Evolution de la production (en barils) pour l'année 2023 et 2024 (Source : MPMG, 2024)

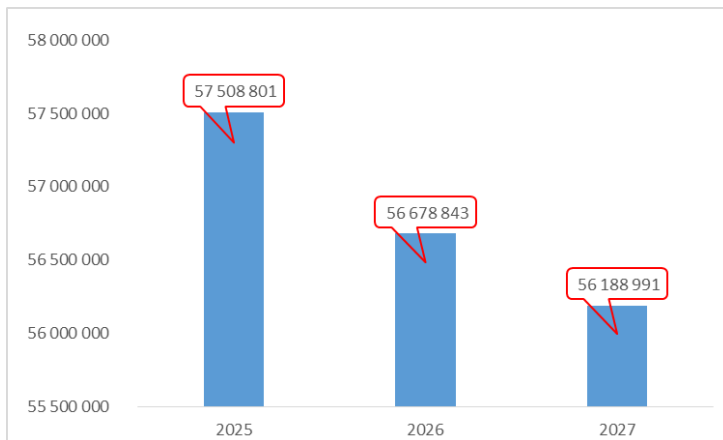


Figure 2 : Prévisions triennales de la production pétrolière (en barils) pour l'année 2025, 2026 et 2027 (Source : MPMG, 2025)

Malgré les bonnes prévisions observées sur la figure 2, l'implication des nationaux dans l'exploitation des hydrocarbures, le secteur amont doit relever plusieurs enjeux cruciaux, notamment la formation technique continue et le transfert de compétences afin de favoriser la nationalisation des postes. Il est également impératif de revoir et réviser les accords avec les partenaires internationaux pour mieux protéger les intérêts nationaux.

En outre, le secteur doit viser l'excellence opérationnelle en optimisant la rationalisation de la production et en investissant dans la recherche et le développement de technologies innovantes. L'exploration de nouveaux gisements, ainsi que la mise en valeur du champ de Sédigui, figurent également parmi les défis majeurs. Enfin, il est essentiel de renforcer les capacités technologiques et d'innovation par une formation continue efficace des ingénieurs et la transmission du savoir aux jeunes cadres, pour assurer une gestion durable et compétitive de l'industrie pétrolière.

Le secteur doit également garantir la stabilité et la continuité de gestion des sociétés, comme la SRN, pour soutenir la croissance. La construction et l'entretien d'infrastructures critiques doivent se faire dans le respect de normes strictes de sécurité et de l'environnement. La supervision rigoureuse des opérations est indispensable pour assurer une exploitation responsable des ressources pétrolières. Par ailleurs, le défi consiste à maintenir et améliorer en permanence la formation du personnel, à créer une base de données fiable pour la gestion des informations, et à exploiter efficacement les données collectées. La prospection, la recherche sismique et l'exploitation de nouveaux gisements restent aussi des priorités pour assurer l'expansion de la filière.

2. Segment intermédiaire (Midstream)

Dans le domaine du transport, l'enjeu principal est d'assurer une gestion efficace et sécurisée des hydrocarbures, notamment par une gestion optimale du dépôt pétrolier et des pipelines. La sécurisation de ces infrastructures contre tout risque de sabotage ou de vol est également une priorité. La modernisation des systèmes logistiques doit permettre une réduction des coûts tout en améliorant la traçabilité et la transparence des opérations.

Les défis consistent à éviter toute rupture d'approvisionnement en veillant à la continuité du transport et de la distribution. La sécurité des infrastructures doit être renforcée pour préserver leur intégrité. En outre, la modernisation des systèmes de gestion logistique permettra d'assurer une meilleure réponse aux besoins des consommateurs et d'optimiser l'ensemble de la chaîne de transport. Les défis majeurs sont de réaliser rapidement les projets de production de gaz et d'énergie pour garantir une alimentation stable du territoire, tout en assurant une gestion responsable respectueuse de l'environnement.

3. Segment Aval (Downstream)

La raffinerie de Djermaya, située dans le nord de N'Djaména, a été mise en service en juin 2011. Alimentée par les champs du bassin de Bongor, elle dispose d'une capacité initiale de 20.000 barils par jour, avec un potentiel d'extension. Le niveau de production de la période 2020-2024 est consigné dans le Tableau 2 ci-dessous. En septembre 2007, le Tchad a signé un

accord de partenariat avec la compagnie China National Petroleum, avec une répartition de 60 % pour la société chinoise et 40 % pour le partenaire local, en vue de la construction et de l'exploitation de la raffinerie. Le coût total de la construction s'élève à 860 millions de dollars américains. Jusqu'à présent, le Tchad était entièrement dépendant des importations de produits pétroliers provenant des pays voisins, tels que le Cameroun, le Nigeria, la Libye et le Soudan³. Ces estimations du surplus et du déficit, bien que peu précises en raison du manque de données actualisées sur la raffinerie, se basent sur le plan de marché de la CNPC de mars 2011.

Tableau 2: *moyenne de la production des produits pétroliers (2020–2024)*

Produit	Total (2020–2024)	Moyenne (t/an)
Gasoline (Essence)	999 776	199 955
Diesel (Gasoil)	1 500 765	300 153
GPL (LPG)	235 500	47 100
Jet A-1	174 258	34 852
PP (Polypropylène)	68 743	13 749

Source : SRN

Tableau 3: Statistique de Production et de Vente de la Société de Raffinage de N'Djamena pour le premier semestre de l'année 2025

	Mois de l'année 2025							
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août
Gasoline	11622	24397	19858	19825	19575	19063	19277	20577
	12558	24271	20024	19412	19975	18503	19086	18734
Diesel	13696	28552	23455	23304	22182	21690	22872	24552
	14753	35364	30068	24585	22704	21702	22505	21942
LGP	2462	5285	4520	4487	4128	3767	3972	4048
	2241	4479	4276	3890	3694	3611	3815	3628
JetA-1	2236	4722	3873	3974	3812	2860	2798	2645
	2319	4491	3860	3504	3495	2195	2788	1822
PP	854	1554	1488	1488	1280	1261	1293	1380
	875	1765	1530	955	1580	1510	1315	1245
fuel oil	770	1771	1203	1387	1416	1410	5177	4918

(Source : MPMG, 2025)

Le Tableau 3 montre la production de la raffinerie de N'Djamena avec des écarts mensuels similaires mais parfois plus prononcés pour Gasoline, Diesel et Fuel Oil, indiquant des dynamiques de production et de stockage qui ne s'ajustent pas toujours immédiatement à la demande et nécessitent une synchronisation renforcée entre les deux séries pour optimiser l'efficacité opérationnelle.

Le secteur aval doit faire face à plusieurs enjeux importants, notamment le développement de la filière de transformation et de commercialisation. La construction de

³[Enerdata, janvier 2013]

centres d'emplissage, de stations-service, et de dépôts pétroliers doit répondre à la demande croissante tout en garantissant la qualité des produits. La mise en opération du projet ARC, destiné à produire du gaz liquéfié pour alimenter le marché domestique et lutter contre la désertification, représente également un enjeu majeur. La finalisation du siège social de la SHT permettra de renforcer l'image institutionnelle et optimiser la gestion. Enfin, la diversification de l'offre commerciale pour améliorer l'accès aux produits pétroliers est essentielle pour assurer une disponibilité continue.

Les défis consistent à maintenir la qualité des produits tout en modernisant leur distribution. L'optimisation de la logistique et la sécurisation des infrastructures doivent réduire les coûts et prévenir les ruptures. Il est aussi crucial de développer des stratégies de marketing et de partenariat efficaces pour promouvoir la marque et étendre la distribution. La modernisation des réseaux de distribution et la gestion efficace des stocks seront clés pour répondre aux besoins du marché. Il est important d'assurer une gestion transparente et équitable des produits pétroliers pour éviter des pénuries récurrentes. La production de certains champs pétroliers est en baisse, nécessitant de nouveaux investissements dans l'exploration et l'exploitation. La loi sur les hydrocarbures a été critiquée pour son manque initial de prise en compte du contenu local. Il est essentiel de réduire la dépendance au pétrole et de développer d'autres secteurs économiques. Le Tchad doit créer un environnement propice aux investissements dans le secteur des hydrocarbures et dans d'autres secteurs. Il faut garantir la transparence, la redevabilité et la bonne gestion des revenus pétroliers. En plus le gaz naturel représente un potentiel important pour le futur énergétique du pays.

III. Analyse du Secteur Pétrolier au Tchad

L'analyse du secteur pétrolier tchadien, met en lumière des forces, des faiblesses, des opportunités ainsi que des menaces potentielles à son expansion.

1. Forces

Le secteur pétrolier du Tchad présente plusieurs atouts tels que :

- une volonté politique du gouvernement tchadien pour le développement du secteur ;
- des ressources pétrolières importantes avec des réserves de pétrole significatives, notamment dans les bassins de Doba (170 Mt) et de Sidigui (30 Mt) ;
- une production pétrolière en hausse malgré la maturité de certains gisements, la production globale a connu une stabilisation grâce à l'entrée en production de nouveaux gisements.

- un potentiel gazier avec des réserves de gaz naturel, qui représentent un potentiel de développement futur.
- une loi sur les hydrocarbures, loi n° 006/PR/2007 relative aux hydrocarbures, bien que perfectible, a permis une meilleure régulation du secteur.
- des initiatives de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) pour la maîtrise de la vente du brut et le traitement des déchets pétroliers.
- Existence d'une raffinerie

2. Faiblesses

Le secteur pétrolier du Tchad est également confronté à plusieurs faiblesses majeures, parmi lesquelles :

- une faible valorisation des réserves ;
- une faible diversification de l'économie tchadienne (absence des industries de transformation des produits et sous-produits pétroliers ainsi que les industries dans la chaîne de valeur de l'économie circulaire) ;
- un déficit en infrastructures, en compétences et en capacités locales, limitant la transformation des ressources en produits à valeur ajoutée.
- une absence des réformes au regard de l'évolution du secteur (les derniers textes réglementaires remonte à 2007) ;
- une forte dépendance aux recettes pétrolières.
- Un contenu local quasi-inexistant (textes en cours d'élaboration);
- une mauvaise utilisation des ressources humaines ;
- une inexistence d'un fonds national destinés aux financements des opérations des recherches/acquisitions des données et des études des faisabilités ;
- une inexistence d'un Fonds Pétrolier pour l'industrialisation et la diversification de l'économie ;
- une faiblesse des capacités industrielles et entrepreneuriales locales.
- une forte dépendance du Tchad à l'égard du pétrole le rend vulnérable aux fluctuations des prix et de la production ;
- une instabilité politique et terrorisme peuvent entraver l'investissement et la production dans le secteur ;
- une instabilité institutionnelle des politiques publiques qui accompagne tout changement à la tête des ministères affecte les réformes et de mise en œuvre des politiques ;

- Faible capacité de production de la raffinerie par rapport à la capacité nominale et manque de réserves stratégiques.

3. Opportunités

Plusieurs opportunités s'ouvrent au secteur pétrolier du Tchad, notamment :

- possibilité d'augmenter la production pétrolière en explorant de nouveaux gisements et en adoptant des techniques d'extraction plus avancées ;
- demande croissante en produits raffinés (tant au niveau national et sous régional) nécessitant l'installation de nouvelles industries de raffinage et les industries pétrochimiques.

4. Menaces

Le secteur pétrolier tchadien fait face à plusieurs menaces :

- fluctuations des prix du pétrole représentent une menace constante, pouvant impacter négativement les recettes de l'État et la viabilité des projets pétroliers ;
- risques environnementaux liés à l'exploitation pétrolière ;
- concurrence régionale, notamment avec d'autres pays producteurs de pétrole, oblige le Tchad à renforcer ses capacités pour maintenir sa compétitivité dans le secteur ;
- La fraude
- Possibilité d'extension de la raffinerie

**Partie II : Stratégie du Développement du Secteur
Pétrolier au Tchad**

I. Méthodologie de l'élaboration du plan stratégique

L'élaboration du Plan Stratégique du Développement du Secteur des Hydrocarbures s'est inscrite dans une démarche rigoureuse, participative et scientifique, menée par un collège d'experts nationaux du domaine pétrolier, gazier et énergétique, avec l'appui d'un cabinet d'études spécialisé.

L'objectif était de doter le Tchad d'un outil stratégique solide, aligné sur les orientations du Plan National de Développement "Tchad-Connexion 2030" et capable d'accompagner la transformation structurelle du secteur.

1. Mise en place du Comité Technique

Par Arrêté n°11/PT/PM/MH/SG/2024 du 19 mars 2024, le Gouvernement a mis sur pied un Comité Technique pluridisciplinaire chargé de conduire le processus d'élaboration du Plan Stratégique 2024-2028 du secteur des hydrocarbures. Ce comité a réuni des experts issus des principales institutions nationales : administration pétrolière, sociétés publiques, structures techniques et partenaires sectoriels, dotés d'une solide expérience dans les domaines de l'exploration, de la production, du raffinage, du transport, de la distribution et de la planification énergétique.

Il avait pour mission de coordonner les travaux, de définir les axes stratégiques prioritaires et d'assurer la cohérence technique de l'ensemble du processus.

2. Organisation des groupes thématiques

Pour mener une analyse approfondie et structurée, le Comité Technique a constitué des groupes thématiques spécialisés couvrant les différents volets du secteur.

Chaque groupe, composé d'experts chevronnés, a eu pour mission de :

- réaliser un diagnostic complet de son domaine ;
- analyser les enjeux économiques, techniques et institutionnels ;
- identifier les forces, faiblesses et défis majeurs ;
- recenser les acteurs clés et préciser leurs rôles ;
- formuler des propositions concrètes d'action et de réforme ;
- et évaluer les besoins en ressources humaines, financières et techniques.

Ce travail collaboratif a permis de bâtir une vision partagée du développement durable du secteur.

3. Relecture technique et harmonisation par un cabinet d'experts

Afin de consolider le travail du Comité Technique et de garantir sa conformité avec les standards internationaux, le cabinet d'études COSSOCIM a été recruté pour procéder à une relecture technique approfondie du projet de Plan.

Ce travail a porté notamment sur :

- l'amélioration de la structure du document ;
- la mise en cohérence des analyses sectorielles ;
- l'harmonisation avec les référentiels nationaux de planification stratégique ;
- et l'arrimage du Plan au Plan National de Développement "Tchad-Connexion 2030".

L'intervention du cabinet a permis de renforcer la qualité méthodologique du document et d'en faire un instrument crédible pour la prise de décision publique.

4. Pré-validation du projet de Plan Stratégique

Le 7 octobre 2025, le projet de Plan Stratégique révisé a été soumis à la pré-validation du Comité Technique. Cette étape a permis d'intégrer les dernières observations des experts et de consolider les propositions, dans un esprit d'amélioration continue et de rigueur technique.

5. Validation nationale du document

Les 28 et 29 octobre 2025, un atelier national de validation s'est tenu à l'hôtel de l'Amitié à N'Djaména. Cet atelier a réuni l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur, ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Les discussions ont permis d'enrichir le document de contributions précieuses issues du terrain, avant son adoption finale.

Le présent Plan Stratégique reflète ainsi **le fruit d'un travail collectif, expert et rigoureusement conduit**, mobilisant les compétences nationales du secteur des hydrocarbures dans une perspective de gouvernance durable, d'efficacité économique et de valorisation optimale des ressources du pays.

II. Contexte stratégique du Plan stratégique du développement du Secteur des hydrocarbures du Tchad 2025-2030

Le Tchad, pays enclavé d'Afrique centrale, a longtemps basé ses espoirs de développement économique sur l'exploitation de ses ressources naturelles. La stratégie de développement du secteur pétrolier au Tchad constitue une feuille de route ambitieuse visant à structurer et à optimiser cette exploitation afin d'assurer une croissance durable et inclusive.

1. Mission

Le Maréchal Mahamat Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad, Chef de l'Etat, a souligné l'importance cruciale d'accroître la production nationale de produits pétroliers. Cette démarche vise à réduire la dépendance vis-à-vis des importations et à mieux répondre aux besoins du marché intérieur. Il a insisté sur le fait que le secteur des hydrocarbures doit devenir un levier essentiel pour le développement économique du pays ainsi que pour la souveraineté énergétique du Tchad. La mission du secteur des hydrocarbures est donc claire : exploiter de manière responsable et durable les ressources en hydrocarbures du Tchad, afin de stimuler le progrès économique, renforcer notre autonomie énergétique, et améliorer la qualité de vie de nos populations.

2. Valeurs

Conformément au Décret N° 1092 /PR/PM/2025 portant sur la structure générale du Gouvernement et les attributions de ses membres, signé à N'Djamena le 12 juin 2025, en son Article 23 précise que le Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'hydrocarbures, de mines et de géologie.

Le ministère a pour mission de concevoir, coordonner, mettre en œuvre et assurer le suivi de la politique nationale en matière d'hydrocarbures, de mines et de géologie. Cela inclut l'élaboration et l'application de la législation, la régulation et le contrôle des activités pétrolières, la négociation des conventions d'investissement, la supervision de tous les travaux liés à la recherche et aux opérations de production, de transport, de stockage, de raffinage et de distribution des hydrocarbures, ainsi que la gestion stratégique des données du secteur. Son objectif premier est de garantir un développement responsable, durable et stratégique de ces ressources naturelles, contribuant ainsi à la croissance économique du pays. Les fonctionnaires du ministère adhèrent aux valeurs de compétence, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté, de respect et de collaboration.

3. Vision

La vision de développement à long terme du Tchad, intitulée « Vision 2030 : le Tchad que nous voulons », adoptée en juillet 2017, s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Elle a été progressivement concrétisée à travers la mise en œuvre du Plan National de Développement 2017-2021.

Dans le programme politique de 2024, « Mon projet pour le Tchad », le Président de la République a décliné cette vision en 12 grands chantiers et 100 actions concrètes. L'objectif est de révéler tout le potentiel du pays et le positionner comme un véritable pôle de croissance et d'innovation en Afrique Centrale et au Sahel, en s'appuyant sur l'optimisation de nos infrastructures, la valorisation de nos ressources naturelles et culturelles, ainsi que par le renforcement de notre capital humain.

Le projet Tchad Connexion 2030, qui s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement 2025-2030, repose sur une idée centrale : la connexion (connexion à notre géographie, à la fois intérieure et extérieure, physique et numérique ; connexion à notre héritage en tant que berceau de l'humanité ; et connexion à notre potentiel pour bâtir une économie diversifiée, inclusive et durable). Le programme n°9 du Projet Tchad connexion 2030, consacré aux Mines et Hydrocarbures, vise à faire du Tchad une référence en Afrique dans l'exploitation minière, tout en consolidant notre rôle dans l'exploitation pétrolière et en accélérant le développement du secteur gazier.

À travers divers événements, le Président de la République a exprimé ses visions : i) faire des ressources pétrolières un levier de développement durable et de souveraineté économique (notamment lors de la réunion du 29 mai 2025, autour du contenu local dans le secteur des hydrocarbures) ; ii) moderniser les secteurs clés du pays tel qu'exprimé lors de la visite de la Société de Raffinage de N'Djaména le 4 janvier 2025). Ces déclarations, ainsi que les programmes politiques et les actions gouvernementales, ont servi de tremplin pour donner corps à cette vision.

Cette vision est l'image d'avenir que le Tchad souhaite avoir : « **Un acteur majeur dans le secteur des hydrocarbures en Afrique centrale, en exploitant nos ressources de manière efficace et responsable, tout en promouvant le développement durable et la croissance économique du pays** ».

Cette mission et vision ont guidé la planification stratégique du développement du secteur des hydrocarbures du Tchad en tenant compte des objectifs suivants :

- développement économique consistant à promouvoir la croissance économique et la création d'emplois grâce à l'exploitation des ressources en hydrocarbures.

- responsabilité environnementale par l'exploitation des ressources en hydrocarbures de manière responsable et durable, en minimisant les impacts environnementaux et sociaux.
- souveraineté énergétique dans l'optique de contribuer à la souveraineté énergétique du Tchad en exploitant les ressources en hydrocarbures de manière efficiente et en promouvant la production nationale de produits pétroliers.
- amélioration de la qualité de vie des citoyens tchadiens grâce aux revenus générés par l'exploitation des ressources en hydrocarbures.

En plus, cette mission et vision ont guidé les décisions stratégiques du secteur des hydrocarbures du Tchad, en ce qui concerne les activités d'exploration, de production, de transport et de commercialisation des hydrocarbures et ou produits pétroliers.

III. Les piliers de la stratégie

Face aux enjeux et aux opportunités offertes par le secteur des hydrocarbures, le Tchad définit une stratégie ambitieuse structurée autour de quatre (4) piliers fondamentaux. Ces axes clés visent à assurer une gestion responsable, transparente et durable de nos ressources, tout en renforçant la souveraineté nationale. En s'appuyant sur une approche holistique, cette stratégie ambitionne de faire du secteur pétrolier un levier de développement économique inclusif, de protection de l'environnement et de renforcement des capacités humaines et institutionnelles. À travers ces piliers, la priorité est d'inscrire l'avenir énergétique dans une dynamique de croissance maîtrisée, résiliente et équitable pour l'ensemble du peuple.

1. Développement du segment amont (Exploration, Recherche et Production)

Ce pilier vise à renforcer la souveraineté et l'efficacité de l'exploration pétrolière afin de maximiser la valorisation des ressources en hydrocarbures. En modernisant la collecte et l'analyse des données géologiques et géophysiques, ceci favorisera la découverte de nouveaux gisements, notamment par la mobilisation de partenaires internationaux et la conduite d'études de faisabilité. Par ailleurs, ce pilier vise également la formation des talents locaux pour promouvoir la nationalisation des compétences et le transfert de compétences à l'effet de soutenir une croissance autonome et durable du secteur.

2. Amélioration du Segment intermédiaire (Infrastructures et Logistique)

Ce pilier consiste à sécuriser les sites, les dépôts, les stations-service et les pipelines. Il s'agit de mettre en place des plans d'urgence efficaces pour faire face aux incidents et déversements, tout en veillant au respect strict des normes réglementaires dans toutes les

activités de transport et de stockage. Le renforcement et la sécurisation de la chaîne logistique assurera la pérennité des opérations et la continuité de l'approvisionnement.

3. Extension et développement du segment aval (Raffinage, Distribution et Commercialisation)

Ce pilier a pour but d'accroître la capacité de raffinage, notamment en faisant l'extension de la raffinerie de Djarmaya, et en construisant une nouvelle raffinerie afin de couvrir les besoins nationaux en produits finis. Par ailleurs, il s'agit de développer l'industrie pétrochimique, faciliter l'accès à des produits à prix réglementés, et encourager la construction d'infrastructures privées pour garantir une disponibilité durable et fiable de produits finis.

4. Gouvernance/Institutionnalisation et Protection de l'environnement

Ce pilier vise une régulation efficace et une gouvernance transparente, en assurant l'harmonisation des textes régissant le secteur et la stricte application des réglementations. La participation du secteur privé sera encouragée pour dynamiser le marché, tout en renforçant la capacité des organismes de contrôle. La formation continue, combinée à des audits réguliers, sera essentielle pour garantir la crédibilité, la performance et la bonne gouvernance du secteur.

La préservation de l'environnement doit être une priorité. Le renforcement de la réglementation environnementale devrait intégrer des mesures strictes de gestion de risques, de lutte contre la pollution et de réhabilitation des sites. La mise en place du système de suivi environnemental permet de maîtriser l'impact des activités, tandis que le recyclage des déchets, notamment métalliques, plastiques et autres, sera encouragé pour préserver les ressources naturelles.

Ce pilier prend en compte la digitalisation et la gestion de toutes les données clés. Il couvre la formation des équipes pour renforcer leur compétitivité, et organiser des transferts de compétences. Et enfin la restructuration, accompagnée d'audits réguliers, améliorera l'efficacité, la transparence et l'autonomie des institutions.

IV. Objectifs

L'objectif général de ce plan vise à renforcer la gouvernance, attirer des investissements durables, promouvoir une exploitation transparente et responsable, tout en garantissant la protection de l'environnement.

Afin de renforcer le développement durable et efficace du secteur pétrolier, plusieurs objectifs spécifiques ont été définis comme suit :

- reformer et harmoniser le cadre législatif et réglementaire du secteur en vue de répondre aux nouveaux enjeux nationaux et internationaux et attirer les investissements ;
- optimiser la gouvernance du secteur, en renforçant la transparence, la responsabilisation et la lutte contre la corruption, conformément à la gouvernance exemplaire souhaitée dans le cadre du Plan National de Développement ;
- structurer une gestion efficace et intégrée des ressources, en développant un système d'information fiable et sécurisé pour la collecte, la conservation et l'analyse précise des données techniques, financières et environnementales ;
- accélérer le transfert de compétences et de technologies en favorisant la mise en œuvre de programmes de formation, de nationalisation des postes et de maîtrise locale des activités clés du secteur ;
- intensifier la capacité d'exploration, de recherche et d'exploitation, en consolidant les activités de prospection, en finalisant les travaux d'exploration, notamment pour la mise en valeur des nouveaux blocs, et en valorisant le gaz associé ;
- développer le secteur aval, en construisant et modernisant les infrastructures de raffinage, de stockage, de distribution, et en valorisant les dérivés pour assurer une couverture nationale en produits pétroliers de qualité ;
- promouvoir la diversification de l'économie tchadienne (par l'installation des industries de transformation des produits et sous-produits pétroliers) ;
- assurer la durabilité écologique, en renforçant des mesures de protection de l'environnement, en garantissant la gestion responsable des déchets, la réhabilitation des sites, et le respect des normes internationales pour limiter l'impact environnemental.
- restructurer et renforcer les capacités des institutions du secteur pétrolier (**SHT, ARSAT**).

V. Hypothèses et risques

Le Tchad dépend fortement d'un secteur pétrolier instable. La part du secteur pétrolier dans la production nominale totale a oscillé entre 10 % et 34 % depuis le démarrage de la production de pétrole en 2003 et a atteint 16 % en moyenne ces 5 dernières années. Le Tchad a développé son secteur pétrolier dans des circonstances particulièrement difficiles : niveau extrêmement faible du capital humain et physique, guerre civile, quasi absence d'infrastructures de base dans la région productrice de pétrole et situation de pays enclavé. Le rapport de 2016 sur le

secteur pétrolier du Tchad aborde la complexité croissante du secteur et la nécessité d'améliorer les dispositifs de transparence et d'intégrité. Au cours de la dernière décennie, les conflits et violences impliquant divers groupes se sont multipliés. Lorsque les cours du pétrole se trouvaient à leur plus haut niveau (2011-12), les recettes pétrolières ont représenté les trois quarts du total des recettes publiques au Tchad⁴.

Les hypothèses et risques devraient être pris en compte dans l'élaboration d'une stratégie des hydrocarbures au Tchad pour garantir que les objectifs soient réalistes et que les risques soient gérés de manière efficace.

1. Hypothèses

H1 : Le Tchad dispose de réserves de pétrole et de gaz naturel exploitables pouvant contribuer à la croissance économique du pays ;

H2 : La demande en énergie au Tchad et dans la région continue à augmenter, ce qui justifie l'exploitation des hydrocarbures ;

H3 : Les prix des hydrocarbures restent suffisamment élevés pour rendre l'exploitation rentable.

2. Risques

R1 : Les fluctuations des prix des hydrocarbures pourraient affecter la rentabilité de l'exploitation et la stabilité économique du pays ;

R2 : L'exploitation des hydrocarbures pourrait avoir des impacts négatifs sur l'environnement et les communautés locales ;

R3 : Les changements politiques et réglementaires pourraient affecter la stabilité et la rentabilité de l'exploitation des hydrocarbures ;

R4 : Le Tchad pourrait devenir trop dépendant des hydrocarbures, ce qui pourrait rendre l'économie vulnérable aux fluctuations des prix et à la déplétion des réserves ;

R5 : Le manque de transparence et de gouvernance dans le secteur des hydrocarbures pourrait entraîner des problèmes de corruption et de mauvaise gestion des ressources ;

R6 : L'instabilité politique et les conflits dans la région pourraient affecter la sécurité et la stabilité de l'exploitation des hydrocarbures ;

R7 : Le manque d'infrastructures adéquates pourrait entraver l'exploitation et le transport des hydrocarbures.

⁴ Rapport-pays du FMI n° 24/336, Tchad : Question Générale, Décembre 2024 consultable sur <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2024/French/1tcdfa2024002-print-pdf.ashx>

Il est aussi important de noter les difficultés d'arrimage au Plan National de Développement « Tchad Connexion 2030 dont le tableau ci-dessous retrace les ambitions, les orientations stratégiques, les projets et reformes structurants ainsi que les indicateurs d'impact.

Tableau 4: Développement des ressources énergétiques : Gouvernance, projets structurants et suivi des performances

AMBITION	Orientations stratégiques	Projets et reformes structurants	Indicateurs d'impact
Consolider la production pétrolière et accélérer la production du Gaz	1. Renouveler et intensifier les campagnes d'exploration pétrolière en organisant des appels d'offres avec des entreprises pétrolières internationales	1. Attribuer de nouvelles autorisations exclusives de recherches et d'exploitation pétrolière pour atteindre à terme 250.000 barils / j. avec des partenaires privés	1. 250.000) barils de pétrole brut produits par jour (contre 148.000 en 2024)
	2. Moderniser et faciliter l'extension des infrastructures de production et distribution de produits pétroliers pour viser l'autosuffisance énergétique	2. Faciliter la construction d'une deuxième raffinerie par le privé en lui assurant l'accès au brut aux conditions du marché	2. Etude géologique et cartographie complète des zones ciblées (371.200 km ²) (contre des travaux préliminaires non finalisés en 2024)
	3. Construire des infrastructures gazières	3. Mettre en services le dépôt des produits pétroliers de Djermaya et promouvoir la construction d'autres dépôts en province 4. Rendre effectif l'exploitation du champ de Sédigui en partenariat avec le privé	3. Doublement des capacités de production de produits pétroliers raffinés pour atteindre 40.000 barils/jour

L'ambition du PND Tchad connexion 2030 (Tableau 4) est à la hauteur des attentes des tchadiens. Mais traduire le programme n°9 en plan stratégique, il paraît le moins idyllique au regard des réalités sectorielles. Il a été projeté une production de 250.000 barils de pétrole brut par jour (contre 148.000 en 2024) à l'horizon 2030.

S'agissant de l'attribution des nouvelles autorisations qui doivent contribuer à l'atteinte de cet objectif, il faut noter que l'exploration des gisements d'hydrocarbures est un processus

complexe qui s'étend sur une longue durée. Toute exploitation commence en général par un appel d'offres international, la sélection des compagnies pétrolières, l'exploration du potentiel gisement pour aboutir à la production du brut. Ce qui prendra au moins cinq (5) ans. Le délai de la construction d'une raffinerie est d'au moins quatre (4) ans. En raison de ce délai, il est peu probable d'atteindre le doublement des capacités de production de produits pétroliers raffinés à 40.000 barils/jour. Et les impacts objectés dans le PND ne seront enregistrés qu'à partir de la sixième année donc hors période PND Tchad connexion 2030.

Pour minorer l'écart entre les impacts projetés par le PND, le Ministère devrait s'accorder avec les compagnies afin d'augmenter le taux de récupération qui serait un moyen d'accroître la production de manière plus rapide, plus sûr, et sans doute moins onéreuse que de lancer de nouvelles campagnes d'exploration. Selon des études de l'IFP, « Une augmentation de 1 % du taux de récupération sur l'ensemble des gisements en exploitation procurerait l'équivalent de deux (2) années de production ». Le taux de récupération constitue en lui-même une sorte de « gisement » supplémentaire, extrêmement prometteur. Améliorer le taux de récupération passe par la mise en œuvre de techniques diverses, allant d'une implantation optimale des puits à la bonne gestion de la production sur toute la durée de la vie d'un gisement, en passant par divers procédés tels que l'injection d'eau, de gaz ou de polymères afin de maximiser l'extraction du brut.

VI. Feuille de route des différents Axes Stratégiques

Le plan, articulé autour de soixante-huit (69) objectifs stratégiques, répartis en quatre (04) axes prioritaires, témoigne d'une volonté de maîtriser les défis et de maximiser les opportunités que présente le secteur pétrolier. L'analyse de cette structure révèle une approche globale, embrassant à la fois les aspects techniques et les considérations socio-économiques et environnementales.

L'**Axe 1**, dédié au **segment amont pétrolier**, traite des questions fondamentales de l'exploration et de l'exploitation. Les objectifs stratégiques de cet axe visent à augmenter les réserves prouvées, à optimiser les techniques d'extraction pour améliorer le rendement, et à attirer des investissements étrangers grâce à un cadre réglementaire plus transparent et attractif.

L'**Axe 2 segments intermédiaires** concerne l'amélioration des infrastructures de stockage et de transport, et la mise en place de réseaux de distribution efficaces.

L'**Axe 3**, centré sur le **segment aval pétrolier**, met l'accent sur le raffinage, la distribution et la commercialisation des produits pétroliers. Le développement de ce segment est essentiel pour réduire la dépendance du Tchad aux importations de produits raffinés, créer des emplois

locaux et développer la chaîne des valeurs. Les objectifs stratégiques incluent la construction ou la modernisation de raffineries et des industries de transformation des produits.

L'Axe 4, que l'on qualifie d'axe de **gouvernance, institutionnalisation et de protection de l'environnement**, regroupe des éléments essentiels pour assurer la pérennité et la bonne gouvernance du secteur pétrolier. Il met en lumière l'importance d'une gestion responsable, transparente et équilibrée. La réussite de ce secteur repose autant sur une économie saine, une réglementation claire que sur le développement des talents locaux. Cela traduit la conviction profonde que le développement pétrolier doit s'accompagner d'une gestion financière rigoureuse, d'un cadre législatif et réglementaire cohérent, et d'une main-d'œuvre compétente et bien formée. Parmi les objectifs clés, on peut notamment viser une plus grande transparence dans la gestion des contrats pétroliers, la lutte contre la corruption, la formation de techniciens et d'ingénieurs tchadiens dans le domaine, ainsi que la diversification de l'économie afin de réduire la dépendance au pétrole. La gestion environnementale durable des activités pétrolières, souligne la prise de conscience des enjeux environnementaux liés à l'exploitation pétrolière.

Le Tchad, pays vulnérable aux changements climatiques et aux dégradations environnementales, doit impérativement minimiser l'impact de ses activités pétrolières sur l'environnement. Les objectifs spécifiques peuvent concerner la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion rigoureuse des déchets pétroliers, la protection de la biodiversité et la compensation des dommages environnementaux.

Le volet de l'axe 4 concerne aussi les stratégies des institutions sous tutelle du ministère en charge des hydrocarbures (ARSAT, ITIE, INSPEM, SHT et TPC), montrant ainsi la volonté de reformer les institutions clés du secteur pétrolier. L'ARSAT, en tant qu'autorité de régulation, doit garantir le respect des normes dans la distribution, la consommation des produits pétroliers et de sécurité, assurer une concurrence loyale. La SHT, en tant que société nationale, doit jouer un rôle actif dans l'exploration, la production et la commercialisation du pétrole, tout en veillant à défendre les intérêts nationaux. Leurs stratégies respectives sont donc cruciales pour la bonne gouvernance et la performance du secteur.

La présentation des objectifs stratégiques sous forme de tableaux structurés en sept rubriques Objectifs spécifiques, Résultats attendus, Activités à réaliser, Indicateurs, objectifs et livrables (IOV), Responsables de leur mise en œuvre, Périodes de réalisation, Coûts estimés en millions et sources de financement, témoigne d'une volonté de planification rigoureuse et de suivi transparent. Cette approche permet de clarifier les responsabilités, de mesurer les progrès accomplis et d'identifier les éventuels blocages. La mention des coûts estimés et des

sources de financement est particulièrement importante, car elle permet d'évaluer la faisabilité financière du plan et de mobiliser les ressources nécessaires.

Le Plan stratégique du développement du secteur des hydrocarbures du Tchad 2025-2030 requiert un investissement global estimé à sur 6 ans, soit en moyenne...../an. Ces ressources seront mobilisées en combinant financements publics, partenariats privés, emprunts concessionnels et fonds souverains. Une part de % de ces ressources sera consacrée à la transition énergétique et à la diversification de l'économie, afin d'assurer une souveraineté énergétique durable. Les indicateurs de performance incluront l'augmentation de la production nationale (250 000 bbl/j en 2030), le doublement des capacités de raffinage (40 000 bbl/j), l'atteinte d'un contenu local de 25% et l'intégration d'au moins 10% de sources renouvelables dans le mix énergétique national.

Tableau 5: feuille de route et analyse stratégique de l'axe *segment amont pétrolier*

AXE 1 : segment amont pétrolier										
Objectif : renforcer la souveraineté et l'efficacité de l'amont pétrolier en améliorant la collecte, la gestion et la valorisation des données, des blocs et des ressources, afin d'optimiser l'exploration et le développement des champs pétroliers										
Résultat : disposition d'un cadastre pétrolier complet et à jour, d'une cartographie précise des blocs, d'un suivi efficace des plans de développement des champs, ainsi que d'une gestion optimisée des réservoirs et de la valorisation durable des gaz associés										
Objectifs Stratégiques	Résultats	Activités	IOV/ Livrables	Responsables	Période					Coût en millions de FCFA/Sources de Financement
					A1	A2	A3	A4	A5	
Section 1 : prospection /Recherches					A1	A2	A3	A4	A5	
OS1 : faire un état des lieux des données existantes (mise en place d'une banque de données pétrolières) et promouvoir les blocs pétroliers sur l'ensemble des bassins sédimentaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. les données de recherche sont collectées et conservées 2. quelques séminaires et colloques sur la promotion des blocs sont organisés 3. des blocs pétroliers préparés aux investissements 4. création d'un centre des données 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et recenser les données existantes des blocs pétroliers : <ul style="list-style-type: none"> – recueillir et inventorier toutes les données disponibles sur les blocs pétroliers existants. – rechercher et collecter les données de travaux de recherche précédents auprès des sociétés ayant effectué ces études. – créer une base de données solide pour stocker toutes les informations recueillies. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'accès aux articles de la base de données. 2. Vue d'ensemble transparente des performances à tous les niveaux 3. Nombre de nouveaux contrats de permis pétroliers signés 4. 20% du nombre Total des nouveaux contrats par an 	Ministère en charge de Pétrole						Coût : 250 millions FCFA (en raison de 50 millions/an)
		<ol style="list-style-type: none"> 2. Organiser des panels et conférences stratégiques sur les blocs pétroliers : <ul style="list-style-type: none"> – planifier et réaliser des événements pour sensibiliser et informer les acteurs du secteur et le public. 							Coût : 400 millions FCFA (en raison de 200 millions /conférence dont 2conférences pour la période de 5 ans)	

		<p>3. Acquérir de nouvelles données sur les blocs pétroliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lancer des opérations de recherche et d'exploration ciblant les blocs identifiés. - cibler les blocs promoteurs et lancer des appels d'offres pour les études de faisabilité. - exécuter les travaux de recherche sur les blocs sélectionnés. 								<p>Coût : 450 milliards FCFA pour 2 campagnes d'exploration A ERDIS et LARGEAU (pour une superficie de 44374,2 Km² dont 42000 Km² pour ERDIS et 2374,2 km² pour LARGEAU). Le coût de la Sismique 2D est de 15000 dollars/Km²</p>
		<p>5. Mettre en place de partenariats et stratégie de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et mobiliser des partenaires potentiels. élaborer une stratégie de communication pour promouvoir les blocs pétroliers et les activités de recherche. 								<p>Coût : 150 millions FCFA (en raison de 30 millions/an)</p>
OS2 : mettre en place un cadastre pétrolier	Cadastre pétrolier conçu et opérationnel	<p>1. Recruter les ingénieurs et concevoir le Cadastre Pétrolier</p>	<p>1. Au minimum 15 ingénieurs formés pour la gestion du cadastre pétrolier (Consultable en ligne)</p> <p>2. Taux d'avancement</p>	Ministère en charge de Pétrole et la SHT						<p>Coût : 220 millions FCFA pour les 5 ans</p>
		<p>2. Recruter un expert spécialisé pour la conception du cadastre pétrolier.</p>							<p>Coût : 110 millions FCFA pour les 5 ans</p>	

		3. Assurer la conception du cadastre pétrolier sous la supervision de l'expert recruté.	dans la conception du cadastre							Coût : 160 millions FCFA pour les 5 ans
		4. Former les ingénieurs en cartographie et gestion de bases de données pour assurer une mise à jour et une maintenance efficace du cadastre.	3. Nombre d'actualisations annuels de la cartographie effectuées							Coût : 190 millions FCFA pour les 5 ans
		5. Réactualiser périodiquement la cartographie des blocs pétroliers pour refléter les nouvelles données et découvertes.	4. Taux d'accessibilité et d'utilisation du système par les acteurs.							Coût : 130 millions FCFA pour les 5 ans
		6. Acquérir des équipements du cadastre pétrolier								Coût : 190 millions FCFA pour les 5 ans
Sous-total de la section 1										451,8 milliards FCFA
Section 2 : développement des champs pétrolier										
OS3 : faire l'étude et suivi des Plans de Développement des Champs (FDP)	L'équipe technique pour l'examen du FDP est constituée.	1. Mettre en place une équipe technique spécialisée dans le secteur pétrolier.	1. 100% de FDP suivis et mis à jour.	Ministère en charge de Pétrole, les industries pétrolières exploitantes						Coût : 600 millions FCFA pour achat des équipements et installations puis la formation
		2. Analyser toutes les données fournies par l'équipe.	2. Système fonctionnel de suivi de l'avancement et du respect de chaque étape et du délai final.						Coût : 500 millions FCFA pour les 5 ans avec acquisition des outils de calculs	

		3. Reformuler et synthétiser les avis techniques issus de l'analyse pour orienter les décisions et actions suivantes.	3. Taux de conformité des lots de production aux spécifications des FDP. 4. Taux de réalisation des investissements programmés. 5. Nombre de réunions de suivi tenues.							Coût : 440,8 millions FCFA pour les 5 ans
				Sous-total de la section 2						1 540 800 000 FCFA
Section 3 : exploitation (Production) pétrolière										
OS4 : faire le management ou gestion des réservoirs pétroliers	Le suivi du système d'exploitation des réservoirs est assuré et apprécié	1. Organiser une équipe d'ingénierie spécialisée dans la gestion des réservoirs, dotée des compétences nécessaires.	1. Le niveau du respect des étapes de la production 2. Taux de conformité des réservoirs aux normes de sécurité.	Ministère en charge de Pétrole, les industries pétrolières exploitantes et la SHT						Coût : 200 millions FCFA pour l'organisation technique
		2. Acquérir les équipements appropriés pour assurer le suivi et la maîtrise technique des réservoirs en exploitation.	3. Nombre d'inspections et de						Coût : 200 millions FCFA pour acquisition des équipements	

		<p>3. Assurer le suivi continu du système d'exploitation des réservoirs afin de garantir leur performance et leur sécurité.</p>	<p>4. Temps de réaction en cas d'incident.</p> <p>5. Taux de personnel formé et certifié.</p>							<p>Coût : 300 millions FCFA FCFA pour les 05 ans</p>
		<p>4. Collecter, à des intervalles réguliers, toutes les données pertinentes sur l'état, la pression, le volume, et la performance des réservoirs pour une gestion optimale.</p>								<p>Coût : 300 millions FCFA pour les 05 ans</p>
OS5 : valoriser le gaz associé et le gaz torché par les sociétés	Le gaz associé et le gaz torché est valorisé	<p>1. Lancer des appels d'offres pour attirer des partenaires ou fournisseurs, et réaliser une étude de faisabilité pour la récupération du gaz.</p>	<p>1. 80-100 % de la quantité du gaz associé valorisée à l'horizon 2030</p> <p>2. 50 à 90 % de gaz torché valorisé par rapport à la quantité totale torchée à l'horizon 2030</p>	Ministère en charge de Pétrole, l'ARSAT, la SHT et les partenaires privés						<p>Coût : 200 millions FCFA y compris les études de faisabilités</p>
		<p>2. Concevoir, construire et mettre en exploitation les unités nécessaires pour le traitement, le stockage et le transport du gaz associé.</p>	<p>3. Volume de gaz valorisé mensuellement et annuellement.</p>							<p>Coût : 500 milliards FCFA pour d'une unité de traitement de gaz associés</p>
		<p>3. Evaluer la quantité de gaz associé produite par toutes les sociétés œuvrant dans le secteur.</p>	<p>4. Nombre de projets de</p>							<p>Coût : 100 millions FCFA pour les 05 ans</p>
		<p>4. Récupérer du GA pour la production d'électricité ou de chaleur (gazéification, cogénération).</p>							<p>Coût : 13 Milliards 400 millions de FCFA</p>	

		<ol style="list-style-type: none"> 5. Construire des réseaux de transport du gaz vers des installations de traitement ou de production d'électricité (se préparer à la transition énergétique) 	<p>valorisation opérationnels.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Taux de conformité aux normes environnementales 6. Nombre de sociétés adoptant la valorisation du gaz par la production de l'électricité 							Coût : 20 Milliards FCFA
OS6 - TPC : optimiser et augmenter la production du champ de Doba en considérant la rentabilité de chaque opportunité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les puits inexploités rentables réparés et remis en production 2. Les trois Skids d'injection du polymère construits et mis en marche 3. Nouveaux puits forés et mis en ligne 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer, réactiver et déployer le programme de Forage, et l'Expansion du Récupération Tertiaire 2. Identifier tous les puits inexploités en réalisant une étude exhaustive et évaluer leur potentiel de réparation et recompilation. 3. Définir un cahier des charges précis, lancer des appels d'offres, sélectionner les sous-traitants, et exécuter le programme de réparation et complétion de 50 puits. 4. Continuer la construction du Skid 3B commencée et suspendue par Esso, ainsi que lancer l'étude pour le Skid 3C, initialement suspendue. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmentation de 50% de la production 2. Nombre d'opportunités identifiées, analysées et exploitées. 3. Taux de retour sur investissement (ROI) des différentes initiatives. 4. Réduction du coût de production unitaire de x% d'ici 2030 	Ministère en charge de Pétrole, la SHT et les entreprises pétrolières						Coût: 390 Milliards FCFA

		<ol style="list-style-type: none"> 5. Lancer, Si rentable l'appel d'offres et procéder à la construction des installations pour le Skid 3C et Skid 4, après étude. 6. Réaliser une étude du gisement pour identifier les zones potentielles de forage. 7. Développer le programme de forage en lançant l'appel d'offres pour 64 puits à exploiter d'ici 2026-2030. 8. Sélectionner les sous-traitants et exécuter le plan de foration, incluant toutes les opérations nécessaires. 9. Connecter les puits aux installations et assurer leur mise en production pour augmenter la capacité de production totale. 								
OS 7 – TPC : assurer l'intégrité et la fiabilité des installations de production en considérant la rentabilité de chaque opportunité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Deux pompes de 7000 CV installées 2. Capacité de traitement d'eau produite dépasse 127.000.000 litres par jour 3. Le 4 cuves réparées et fonctionnelles 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Débottlenecking, réparer des Cuves, et évaluer le renforcement de la capacité de Production d'Énergie 2. Lancer une étude de débottlenecking pour identifier les améliorations nécessaires aux installations de traitement de l'eau produite, notamment pour augmenter la capacité au-delà de 127 millions de litres/jour. 3. Définir le cahier des 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Capacité d'injection disponible a 1.700.000 litres par jour 2. Augmentation a de la capacité de la production d'énergie de 25% minimum à l'horizon 2030 3. Taux de Retour 	Ministère en charge de Pétrole, la TPC et la SHT						Coût : 40 Milliards FCFA

	<ol style="list-style-type: none"> 4. Rapport de l'étude de faisabilité disponible présentant les alternatives : une alternative sélectionnée pour l'étude. 5. Etude réalisée et programme de renforcement de capacité développé et exécuté 	<p>charges pour les améliorations retenues, telles que l'installation de deux pompes de 7000 CV, déjà identifiées.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Lancer l'appel d'offres, sélectionner les fournisseurs et sous-traitants, puis exécuter le programme de modifications pour optimiser les installations. 5. Réparer les 4 cuves incendiées d'une capacité totale de 10 400 m³ à l'usine de Miandoum. 6. Réaliser une étude de faisabilité pour le renforcement de la capacité de production d'énergie de 80 MW à 100 MW, puis sélectionner et développer une solution alternative, et en assurer l'exécution. 	<p>sur investissement des actions de fiabilisation.</p>							
<p>OS 8 – TPC : acquérir et développer de nouveaux champs</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nouveaux permis octroyé 2. Recueil et exploitation des données géophysiques et géologiques 3. Quelques puits d'évaluation forés 4. Programme de développement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adresser une demande de permis au Ministère de Pétrole, des Mines et de la Géologie afin d'obtenir les autorisations nécessaires. 2. Développer et exécuter un programme d'acquisition des données géophysiques et de géologie pour identifier les prospects gaziers potentiels. 3. Exploiter ces données pour 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de nouveaux champs mis en production 2. Evaluation du fonctionnement des turbines fonctionnant avec du gaz au lieu du brut 3. Nombre de 	<p>TPC et Ministère en charge de Pétrole</p>						<p>Coût: 150 Milliards FCFA</p>

	<p>t approuvé</p> <p>5. Programme de forage et de construction réalisé</p> <p>6. Programme de production initiale</p>	<p>développer un programme de forage rentable, visant à minimiser les coûts de production d'énergie et à maximiser la rentabilité.</p> <p>4. Faire une demande d'accès aux données concernant les blocs avec prospects gaziers autour du champ de Doba dans la zone sud.</p> <p>5. Faire une demande de permis pour le bloc gazier identifié après analyse.</p> <p>6. Développer et exécuter un programme d'acquisition de données géophysiques et géologiques spécifique au nouveau bloc.</p> <p>7. Utiliser les données recueillies pour élaborer un programme de forage pour le bloc gazier, en assurant une exploitation optimale.</p>	<p>permis d'exploration/production obtenus par an</p> <p>4. Pourcentage de prospects confirmés comme économiquement viables.</p> <p>5. Délai moyen d'obtention de permis ou de réalisation d'étude.</p> <p>6. Taux de succès (nombre de forages exploratoires positifs / total).</p> <p>7. Valeur des réserves découvertes (en barils ou en m3).</p>								
										Sous-total de la section 3	1114 milliards 900 millions FCFA
	Total axe 1 (Amont pétrolier) = Sous-total de la section 1+ Sous-total de la section 2+ Sous-total de la section 2										1568 milliards 240 millions 800 mille FCFA

Tableau 6 : feuille de route et analyse stratégique de l'Axe segment intermédiaire

AXE 2 : segment intermédiaire (Midstream)										
Objectif : assurer la disponibilité, la sécurité, la conformité, et l'efficacité du stockage, du transport et de la distribution des produits pétroliers sur l'ensemble du territoire national, en renforçant la gestion des stocks, le suivi des flux, et la régulation des secteurs concernés.										
Résultat : - disponibilité, sécurité, conformité des stocks de produit pétroliers ; - réformes dans les secteurs du transport et de la distribution ; - réduction des coûts logistiques et des prix des produits.										
Objectifs Stratégiques	Résultats	Activités	IOV/ Livrables	Responsables	Période					Coût en milliards US\$ et FCFA/Sources de Financement
					A1	A2	A3	A4	A5	
Section 1 : stockage des produits pétroliers										
OS 09 : disposer de stocks réglementaires et stratégiques en produits pétroliers sur l'ensemble du territoire national	1. Disponibilité des produits finis à la STDP ; 2. Le rapport d'études statistiques de la distribution, consommation et réserves est établi ; 3. Les bacs de stockage des produits pétroliers sont jaugés et contrôlés.	1. Finaliser les contrats (technique et commercial) entre la SHT, la STDP et la SRN pour l'opérationnalisation de la STDP et sa mise en connexion à la raffinerie	1. Premières livraisons de 200 citernes de premiers produits finis à la STDP 2. Nombre d'audits ou contrôles réalisés pour vérifier le respect des seuils.	Ministère en charge de Pétrole, ARSAT, SHT Raffinerie de N'Djamena et partenaires privés						Coût : 3 milliard FCFA
		2. Réaliser une étude basée sur les données statistiques de consommation et de réserves pour déterminer la quantité de stocks de sécurité	3. Taux de rotation des stocks : (Fréquence de renouvellement pour maintenir la qualité et la disponibilité des stocks							Coût : 300 millions FCFA
		3. Assurer le contrôle de tous les réseaux de distribution des produits pétroliers.	4. dépôts construits dans les 15 provinces							Coût : 1 milliard FCFA
		4. Réaliser une étude de faisabilité pour le projet.	5. Les équipements de mesure à							Coût : 300 millions FCFA
		5. Lancer les appels d'offres pour la réalisation des dépôts.								Coût : 200 millions FCFA

Commented [Yaya-CSF3]: Le réaliser en 2 ans

		6. Construire et réhabiliter les dépôts de produits pétroliers dans 15 provinces	distance et d'inspection installés sur tous les dépôts								Coût : 200 milliards FCFA
		7. Assurer le contrôle et la surveillance administrative et technique de l'ensemble des réseaux de distribution et des infrastructures de stockage des produits pétroliers sur le territoire national									Coût : 1,5 milliard FCFA
OS10 : mettre en place un système de suivi et contrôle des produits pétroliers	1. Un système de marquage et de traçabilité des produits pétroliers est opérationnel sur l'ensemble du territoire national 2. Les mouvements de produits pétroliers sont électroniquement suivis et les données consolidées en temps réel	1. Faire une étude de faisabilité pour un programme de marquage chimique et de mise en place d'un système de suivi électronique	1. 100% des produits pétroliers sont marqués et suivis 2. Nombre de situations de fraudes constatés par an 3. rapports automatisés produits	Ministère en charge de Pétrole, ARSAT, SHT							Coût : 100 millions FCFA
		2. lancer les appels d'offres pour le programme de marquage chimique et de mise en place d'un système de suivi électronique								Coût : 100 millions FCFA	
		3. Déployer le programme de marquage chimique								Coût : 300 millions FCFA	
		4. Déployer le système de suivi électronique								Coût : 400 millions FCFA	
		5. Assurer et suivre le mouvement de stock des produits pétroliers à travers ce système.								Coût : 300 millions FCFA	
		Sous-total section 1 stockage des produits pétroliers									

Section 2 : transport et distribution des produits pétroliers										
OS11 : Mettre en place un programme de réformes du système de transport et de distribution des produits pétroliers	1. Les textes réglementaires sont élaborés	1. Réviser et vulgariser les textes réglementaires relatifs au transport et à la distribution	1. Nombre de textes réglementaires signés	Ministère en charge de Pétrole, ARSAT, SHT, et la Raffinerie de N'Djamena						Coût : 350 millions FCFA
	2. Les secteurs de distribution et de transport de produits pétroliers sont assainis	2. Concevoir un plan de formation : – Identifier les structures de formation spécialisées. – Cibler les personnes à former. – Élaborer les Termes de Référence pour la formation des superviseurs et opérateurs	2. 95% des unités de distribution sont assainies 3. 90% des superviseurs formés en la matière 4. 90% opérateurs formés aux nouvelles normes. 5. Amélioration de la sécurité : réduction des incidents (accidents, fuites, vols) de 70% par an							Coût : 300 millions FCFA
	3. Un plan de formation est conçu	3. Contrôler et assurer la conformité : – assurer le contrôle du système de sécurité pendant le transport et la distribution. – contrôler les aspects administratif, technique, juridique, environnemental des structures (stations, centres de transformation, centres d'enfûtage), y compris la construction ou réhabilitation, en conformité avec la législation.	6. Réduction des pertes : – Pourcentage de pertes commerciales ou techniques dans le transport/distribution on. – Conformité réglementaire : Pourcentage d'acteurs respectant les nouvelles réformes.							Coût : 400 millions FCFA
4. Les superviseurs et opérateurs sont formés sur les secteurs de transport et la distribution des produits pétroliers										

OS12 : mettre en place une péréquation graduelle de prix	Les prix des produits pétroliers sont homogénéisés sur l'ensemble du territoire national	1. Harmoniser les prix à la pompe et assurer l'effectivité de la péréquation	1. 100% du tarif péréqué applicable sur toute l'étendue du territoire national à l'horizon 2030 2. Nombre de bénéficiaires ou de collectivités bénéficiant de la péréquation. 3. Taux de satisfaction des parties concernées (résultats d'enquêtes ou de feedback des acteurs locaux).	Ministère en charge de Pétrole, ARSAT, SHT et les partenaires privés et acteurs sociaux						Coût : 1,50 milliards FCFA
		2. Suivre et contrôler la structure des prix.								Coût : 300 millions FCFA
OS13 : distribuer les produits finis par pipeline inter-urbain	1. Société de Transport pipeline inter-urbain mise en place 2. Transport rapide, fiable et sécurisé	1. Elaboration des textes constitutifs de la société de Transport pipeline inter-urbain	1. Société créée et opérationnelle à l'horizon 2027 2. Documents des études techniques, économiques et environnementales disponibles 3. Surfaces acquises pour l'installation des pipelines 4. Nombre de mètre linéaire de pipeline construit reliant les dépôts 5. Proportion des volumes totaux de	Ministère en charge de Pétrole, les industries pétrolières exploitantes, SHT, ARSAT, Raffinerie de N'Djamena, les partenaires privés et collectivités locales						Coût : 100 millions FCFA
		2. Faire une étude de faisabilité pour le tracé des pipelines.								Coût : 100 millions FCFA
		3. Procéder à l'acquisition des terres (compensation) pour l'installation des pipelines.								Coût : 30 milliards FCFA
	4. Construire les pipelines pour les relier aux dépôts							Coût : 350 milliards FCFA		
	5. Alimenter des dépôts par pipeline							Coût : 1 milliard FCFA		

			produits finis transportés via pipeline. 6. Réduction des coûts de distribution de 20 % à l'horizon 2030 économes réalisées grâce au pipeline par rapport aux modes de transport alternatifs.							
				Sous total section 2						384,050 milliards FCFA
										Total de Axe 2 (intermédiaire) = 591,450 milliards

Tableau 7: feuille de route et analyse stratégique du segment aval pétrolier

AXE 3 : segment aval pétrolier										
Objectif : optimiser la filière aval pétrolière en renforçant la capacité de production, la qualité, la gestion des stocks, la surveillance, le transport et la distribution, tout en assurant une gestion stratégique, opérationnelle et réglementaire cohérente sur l'ensemble du territoire national.										
Résultat : mise en œuvre de ce levier, permettant de renforcer la sécurité, la qualité, la disponibilité et l'efficacité des activités en aval pétrolier, tout en assurant une gestion optimale des infrastructures et des ressources.										
Objectifs Stratégiques	Résultats	Activités	IOV/ Livrables	Responsables	Période	Coût en milliards US\$ et FCFA/Sources de Financement				
Section 1: raffinage du pétrole brut					A1	A2	A3	A4	A5	
OS14 : accroître la production nationale en produits finis et dérivés	1. L'autosuffisance énergétique du pays est assurée.	1. Faire une étude de faisabilité pour l'extension de la raffinerie de Djarmaya	1. Capacité de raffinage a atteint 60.000 barils/jour 2. Nombres de raffineries construits 3. Taux de dépendance extérieure faible en dérivés pétrolier	Ministère en charge de Pétrole, SHT, ARSAT et les industries pétrolières exploitantes						Coût : 100 millions FCFA
	2. La disponibilité du pétrole brut en quantité et en qualité pour la SRN	2. Négocier avec la CNPCI pour obtenir l'accord et les autorisations nécessaires concernant l'extension de la raffinerie.								Coût : 100 millions FCFA
	3. L'industrie pétrochimique au Tchad est bien implantée	3. Construire de nouvelles unités afin de renforcer la capacité de production de la raffinerie.								Coût : 300 milliards FCFA
		4. Construire une nouvelle raffinerie complexe comprenant la production de bitume et lubrifiants								Coût : 655 milliards FCFA
	5. Identification des sites et réalisation des études de faisabilité pour déterminer les emplacements appropriés.									Coût : 100 millions FCFA

		6. Lancer des appels d'offres et étudier les manifestations d'intérêt relatives à la construction de ces nouvelles raffineries.									Coût : 100 millions FCFA
		7. Assurer la disponibilité du brut en qualité et en quantité pour la raffinerie									Coût : 1 milliards FCFA
		8. Négocier les contrats d'approvisionnement avec les producteurs de pétrole brut.									Coût : 300 millions FCFA
		9. Fournir à la raffinerie les types de brut adaptés à leur conception et à leurs besoins.									Coût : 7 milliards FCFA
		10. Promotion de l'industrie pétrochimique au Tchad									Coût : 10 milliards FCFA
		11. Disposer en quantité suffisante des matières premières nécessaires à l'industrie pétrochimique.									Coût : 100 millions FCFA
		12. Créer les conditions favorables pour l'investissement, tant intérieur qu'extérieur, dans ce secteur									Coût : 100 millions FCFA
OS 15 : disposer d'un laboratoire	Le contrôle des caractéristiques du pétrole brut mises	1. Construction d'un laboratoire national d'analyses	Les spécifications correspondent à 99 % aux normes	Ministère en charge de Pétrole, les							Coût : 1 milliards FCFA

national d'analyses	à la disposition de la raffinerie, ainsi que les produits. Pétroliers est assuré	2. Recruter par appel d'offres un cabinet ou un consultant pour réaliser l'étude de faisabilité du projet.		industries pétrolières exploitantes							Coût : 300 millions FCFA
		3. Identifier les sites potentiels pour la construction du laboratoire.									Coût : 100 millions FCFA
OS16 : créer une base de données et concevoir les cartes des unités de distribution	Les stations-service, les centres d'enfûtage de gaz, et les dépôts sont localisés et recensés sur l'ensemble du territoire national	1. Gestion des unités de distribution et de la consommation	1. 99% des unités de distribution et de stockage des produits pétroliers sont recensées et cartographiées 2. La consommation nationale en produits pétroliers est connue à 99%. 3. Nombre de mises à jour régulières : Fréquence de mise à jour ou d'enrichissement de la base.	Ministère en charge de Pétrole, ARSAT, SHT, Raffinerie de N'Djamena et les industries pétrolières exploitantes							Coût : 1 milliards FCFA
		2. Recenser toutes les unités de distribution sur l'ensemble du territoire national								Coût : 300 millions FCFA	
		3. Mettre à jour les statistiques relatives à la distribution des produits pétroliers.								Coût : 100 millions FCFA	
		4. Cartographier l'ensemble des structures de distribution des produits pétroliers.								Coût : 100 millions FCFA	
		5. Évaluer la consommation locale et importée de chaque produit en termes de réserves réglementaires et stratégiques.								Coût : 100 millions FCFA	
OS17 : Disposer d'un pool d'expert en raffinage et en métrologie	La capacité des cadres est renforcée	1. Renforcement de capacité 2. Élaborer un plan de formation couvrant toute la chaîne de valeur : raffinage, transport, stockage et distribution.	1. 50% des cadres et agents formés en expertise 2. Taux de satisfaction des parties prenantes sur la performance	Ministère en charge de Pétrole, ARSAT, SHT et les industries pétrolières exploitantes							Coût : 300 millions FCFA

			des experts.						
			Total Axe 3 (aval pétrolier)						677,500 milliards FCFA

Tableau 8: feuille de route et analyse stratégique de l'axe *Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement* (gouvernance)

AXE4 : Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement										
Objectif : renforcer la gestion stratégique, la transparence et l'efficacité dans le secteur des hydrocarbures tant sur le plan économique, juridique et les capacités humaines, afin d'assurer une gestion optimale des coûts et des ressources.										
Résultat : gestion stratégique plus transparente, conforme et performante des activités des hydrocarbures avec des outils robustes pour la gestion des coûts, la conformité réglementaire, le développement local et le renforcement des compétences humaines.										
Objectifs Stratégiques	Résultats	Activités	IOV/ Livrables	Responsables	Période	Coût en milliards US\$ et FCFA/Sources de Financement				
Volet Gouvernance					A1	A2	A3	A4	A5	
Section1 : développement économique					A1	A2	A3	A4	A5	
OS18 : mettre en place un mécanisme de contrôle et du suivi rapprochés des coûts pétroliers	1. Un plan comptable harmonisé et un manuel des procédures comptables élaboré	1. Harmoniser le plan comptable et élaborer un manuel des procédures comptables ;	1. 20% baisse des coûts pétroliers et l'économie réalisée	Ministère en charge de Pétrole, les industries pétrolières exploitantes						Coût : 400 millions FCFA
	2. Des missions de rotation permanentes sont instaurées	2. Instaurer des missions de rotation permanente de deux (02) à trois (03) personnes pour chaque société dans la phase de production pour suivre et contrôler la gestion de centre de stockage : - Assurer un suivi permanent des entrées et sorties de tous les biens (matériaux, équipements, machines, appareils, pièces de rechange et matières consommables) nécessaires aux	2. Plan comptable et manuel des procédures comptables sont opérationnels d'ici horizon 2027							Coût : 950 millions FCFA
	3. La comptabilité et les coûts pétroliers sont maîtrisés et les recettes ont augmenté		3. Amélioration de 25 % des écarts entre coûts estimés et coûts réels							
	4.		4. Satisfaction ou niveau de confiance dans le système (sondages/questionnaires)							

		Opérations Pétrolières. – Faire un état des immobilisations et produire un rapport trimestriel et annuel – Répertoire, identifier et constituer les tableaux des immobilisations et contrôler et suivre leurs amortissements et/ou récupérables								
		3. Faire participer un (1) ingénieur économiste pour chaque mission de suivi technique et administrative ;								Coût : 100 millions FCFA
OS19 : suivre et contrôler les modèles économiques établis dans le cadre du plan de développement des champs pétroliers	Les modèles économiques sont suivis et contrôlés et que les revenus attendus sont perçus	1. Collecter et recenser les modèles économiques des différents champs pétroliers en cours de développement et d'exploitation en vue de suivre et mettre à jour les modèles au fur et à mesure que la production se réalise et les dépenses s'effectuent ;	1. 95% des revenus attendus sont perçus 2. Ecart moyen entre projections et résultats observés 3. Nombre d'ajustements ou de mises à jour des modèles économiques							Coût : 100 millions FCFA
		2. Identifier et analyser les hypothèses de base.	4. Satisfaction des parties prenantes (étude ou feedback quantitatif)	Ministère en charge de Pétrole, les industries pétrolières exploitantes						Coût : 100 millions FCFA
OS20 : établir des prévisions	Prévisions des recettes sont	Mettre en place un modèle de prévision des recettes	80% des Prévisions réalisées	Ministère en charge de						Coût : 100 millions FCFA

des recettes pétrolières	établies	pétrolières		Pétrole, les industries pétrolières exploitantes						
OS21 : réaliser les audits des coûts pétroliers dans le délai déterminé par les textes en vigueur	Les audits sont réalisés avant la prescription.	Identifier les audits non réalisés et recruter un cabinet d'audit	100% des audits sont réalisés	Ministère en charge de Pétrole						Coût : 100 millions FCFA
OS22 : Créer une Base de Données (BDD)	La base de données (BDD) créée et opérationnelle	1. Acquérir des outils nécessaires (logiciels, et autres nécessités) pour la gestion de BDD et recrutement des consultants ;	1. Réalisation des étapes clés (conception, développement, tests, déploiement). ≥ 100% dans les délais planifiés. 2. Nombre d'utilisateurs formés et opérationnels après déploiement. ≥ 10 (ou selon le nombre d'utilisateurs cibles). 3. 80% de données collectées et archivées	Ministère en charge de Pétrole, la SHT et les industries pétrolières exploitantes						Coût : 100 millions FCFA
		2. Collecter, analyser et publier les données.								Coût : 100 millions FCFA
					Sous-total section 1					2,05 milliards FCFA

Section 2 : reformes du cadre législatif et réglementaire										
OS23 : réviser, s'approprier et suivre des textes législatifs, réglementaires et contractuels en matière des Hydrocarbures	1. Disposer d'un cadre juridique attractif adapté aux nouveaux enjeux du secteur pétrolier	1. Créer un comité de relecture des textes, soutenu par un cabinet expert dans le domaine du pétrole.	1. 100% de textes législatifs, réglementaires et contractuels révisés ou actualisés.	Ministère en charge de Pétrole, les industries pétrolières exploitantes						Coût : 100 millions FCFA
	2. Renforcer les compétences du Personnels en légistique	2. Finaliser le projet du nouveau code pétrolier en cours d'élaboration.	2. Nombre de sessions de formations ou ateliers menés pour l'appropriation des textes.							Coût : 100 millions FCFA
	3. Disposer d'un cadre juridique adapté pour le Secteur pétrolier aval permettant de contribuer à la création de marché commun régional.	3. Rédiger les textes d'application du Code pétrolier ainsi que les contrats types du CPP (Contrat de Partage de Production) et du Contrat de Service.	3. Taux d'évaluation ou de feedback favorable des parties prenantes après appropriation. \geq 80%.							Coût : 100 millions FCFA
	4. Contribuer à la mise en œuvre de marché commun régional et, à terme, en	4. Élaborer un plan de formation continu avec des centres de formations ciblées pour le personnel du ministère								Coût : 100 millions FCFA

Commented [MOU5]: Ce terme n'est pas défini

Commented [MOU4]: Juste pour explication, la notion de marché commun régional à quoi renvoi-t-elle ?

coordination avec les autres régions	<p>5. Réformer le secteur pétrolier en aval et ses textes réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Proposer des points à intégrer dans ces textes. – Rédiger les termes de référence pour le recrutement d'un cabinet d'assistance. – Organiser un atelier pour l'appropriation et la validation des textes. – Suivre l'application des textes par les sociétés pétrolières. 								Coût : 100 millions FCFA
	<p>6. Mener une étude sur les thèmes à traiter pour aligner les textes avec les objectifs stratégiques.</p>								Coût : 100 millions FCFA
	<p>7. Effectuer des voyages d'études pour s'inspirer des expériences des autres pays de la sous-région.</p>								Coût : 100 millions FCFA
	<p>8. Former le personnel aux principes d'élaboration des textes réglementaires et des contrats.</p>								Coût : 100 millions FCFA
	<p>9. Mettre en place un comité regroupant toutes les parties prenantes du secteur pétrolier pour assurer une réforme participative.</p>								Coût : 100 millions FCFA

		10. Organiser un atelier de mise en œuvre des politiques du marché commun régional, en coordination avec d'autres régions.									
		11. Organiser une conférence internationale sur le pétrole, les mines, et l'énergie (CIOME) pour renforcer la visibilité et la collaboration régionale.								Coût : 100 millions FCFA	
OS24 : intégrer du contenu local dans la chaîne des valeurs	La participation du secteur privé tchadien dans l'industrie pétrolière, le transfert de compétence, de technologie, du développement du tissu industriel, de la création d'emploi et de la diversification de l'économie.	1. Créer le comité de rédaction de la loi.	1. Intégration du contenu local dans les projets ou activités pétrolières. ≥ 70% (selon politique locale).	Ministère en charge de Pétrole, les industries pétrolières exploitantes						Coût : 100 millions FCFA	
		2. Définir les éléments constitutifs du contenu local.									
		3. Assurer la sensibilisation des sociétés pétrolières et des opérateurs économiques nationaux pour encourager la promotion du contenu local.	2. Nombre de partenaires locaux ou entrepreneurs								Coût : 100 millions FCFA
			3. impliqués dans la chaîne de valeur.								
			4. 80% de taux de formation ou d'acquisition de compétences locales liées au contenu.								
		5. 80% de transferts de technologie									

Commented [MOU6]: Cette activité ne relève-t-elle pas de l'économique ?

Commented [MOU7]: Cette activité ne relève-t-elle pas de l'économique ? , mais plutôt à la promotion de main d'œuvre locale, le développement du tissu industriel, le transfert de compétence, la diversification de l'économie

Commented [h8]:

OS25 : appliquer les droits communautaires	Directives et règlements communautaires bien appliqué	1. Identifier les directives et règlements communautaires en lien avec les activités pétrolières.	1. 100% de conformité des opérations et activités avec les droits communautaires en vigueur.	Ministère en charge de Pétrole, les ministères sectoriels et les industries pétrolières exploitantes						Coût : 100 millions FCFA
		2. Disposer d'un recueil à jour des directives et règlements en vigueur dans le secteur pétrolier.	2. ≥ 90% du taux de résolution ou de traitement satisfaisant des griefs ou réclamations des communautés.							Coût : 100 millions FCFA
		3. Former les juristes et les cadres des institutions à la maîtrise de la législation communautaire applicable du secteur								Coût : 300 millions FCFA
Sous-total section 2										1,4 milliard FCFA
Section 3 : renforcement de capacités humaines										
OS26 : Mettre à jour les informations relatives aux cadres et agents du Ministère	1. La base des données est mise à jour 2. L'utilisation du logiciel de gestion de la base de données est maîtrisée	1. Mettre en place une base de données sur le logiciel de gestion des ressources humaines.	Maîtrise à 100% le personnel du ministère	Ministère en charge de Pétrole						Coût : 100 millions FCFA
		2. Former les cadres et agents à l'utilisation du logiciel de gestion des données RH.								Coût : 100 millions FCFA
		3. Tenir la base de données à jour en permanence.								Coût : 5 millions FCFA
OS27 : valoriser et renforcer les capacités des ressources humaines :	1. Compétence des cadres et des agents renforcées 2. Les diplômés nationaux	1. Promouvoir la promotion des cadres et agents à des postes de responsabilité.	1. 90% de compétence des cadres et agents renforcés	Ministère en charge de Pétrole et Institut National Supérieur de						Coût : 100 millions FCFA
		2. Mettre en place des activités de coaching et de formation pour renforcer	2. 70% des diplômés							Coût : 150 millions FCFA

<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au transfert effectif de compétence ; - nationaliser les postes ; - Accorder un Statut particulier au Ministère ; - Renforcer les capacités du personnel du Ministère. - Suivre les réglementations 	recrutés	leurs compétences.	nationaux recrutés	Pétrole de Mao						
		3. Encourager le recrutement des diplômés, notamment ceux de l'Institut National Supérieur de Pétrole de Mao.								
		4. Responsabiliser davantage les cadres et agents du Ministère.								
		5. Recommander les diplômés qualifiés aux entreprises pétrolières pour renforcer leur insertion professionnelle. Organiser une mission de contrôle deux fois par an pour assurer le bon déroulement des activités.								
		6. Suivre l'avancement des différents plans : recrutement, formation et responsabilisation								
		7. Élaborer les textes régissant le statut particulier du personnel.								
		8. Désigner une équipe dédiée à la rédaction du statut particulier								
		OS28 : assurer une gestion efficace et stratégique des ressources humaines pour renforcer la			Rapports détaillés sur les formations établis.	1. Identifier les besoins en formation ; analyser les compétences actuelles et futures nécessitées.	90% du personnel formé.	Ministère en charge de Pétrole		
2. Élaborer un plan annuel de formation ; définir les modules, priorités,										Coût : 50 millions FCFA

performance, la motivation et la compétence du personnel du ministère.		ressources, et budget.								
		3. Planifier les formations ; établir le calendrier, réserver les formateurs, gérer la logistique.								Coût : 300 millions FCFA
		4. Organiser et réaliser les formations — déployer les sessions, suivre la participation, évaluer l'efficacité.								Coût : 100 millions FCFA
				Sous-total section 3					1,005 milliard FCFA	
				Total Axe 4 (gouvernance)					4,755 milliards FCFA	

Tableau 9: Feuille de Route et analyse Stratégique de l'Axe : Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement (Gestion et Protection de l'environnement)

Axe 4 : Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement								
Objectif : réduire l'impact environnemental des activités pétrolières en mettant en œuvre des stratégies intégrées du respect des textes réglementaires, de dépollution, de gestion responsable des déchets et de réhabilitation de l'écosystème des sites exploités.								
Résultat : Mise en œuvre efficace d'un plan global de gestion environnementale des sites pétroliers au Tchad.								
Objectifs Stratégiques	Résultats	Activités	IOV/ Livrables	Responsables	Période	Coût en milliards US\$ et FCFA/Sources de Financement		
Volet Protection de l'environnement								
Section 4 : gestion environnementale durable des activités pétrolières					A1	A2		
OS29 : mettre à jour les textes réglementaires de la gestion environnementale durable des activités pétrolières	Textes réglementaires actualisés, conformes aux normes internationales et celles adaptées ou adoptées au contexte national	1. Réaliser un état des lieux des textes en vigueur ;	1. Textes réglementaires mis à jour ; 2. Rapports de consultation et de validation ; 3. Documentations de formation et de sensibilisation	Ministère en charge de l'Environnement (ANSCEPMG), Ministère en charge de Pétrole et Ministère en charge de l'enseignement Supérieur et de recherches, les entreprises pétrolières			Coût : 50 millions FCFA	
		2. Identifier les lacunes et besoins d'amélioration ;						Coût : 50 millions FCFA
		3. Élaborer ou réviser les textes réglementaires en consultation avec les parties prenantes						
		4. Valider et publier les textes réglementaires révisés ;						
		5. Diffuser les nouvelles réglementations et former les acteurs concernés						
OS30 : faire respecter les textes réglementaires pour la gestion environnementale	Conformité des activités pétrolières aux normes environnementales	1. Mettre en place des mécanismes de suivi et d'audit ;	1. Rapport d'audit de conformité ; 2. Rapport annuel de suivi ; 3. Fiches de sanctions et mesures correctives	Ministère en charge de l'Environnement (ANSCEPMG), Ministère en charge de Pétrole et Ministère en			Coût : 50 millions FCFA	
		2. Effectuer des inspections régulières et des contrôles de conformité (y compris les équipements) ;						Coût : 500 millions FCFA

		3. Appliquer les sanctions en cas de non-respect ;		charge de l'enseignement Supérieur et de recherches, les entreprises pétrolières							Coût : 100 millions FCFA
		4. Organiser des formations continues pour sensibiliser les acteurs									Coût : 150 millions FCFA
OS31 : mettre en place un système de surveillance et de suivi des impacts environnementaux	Rapport annuel d'évaluation de la qualité des sols et eaux	1. Installer des stations de suivi ;	1. Rapport de suivi environnemental 2. Données de qualité des sols et eaux	Ministère en charge de l'Environnement (ANSCEPMG), Ministère en charge de Pétrole et Ministère en charge de l'enseignement Supérieur et de recherches, les entreprises pétrolières							Coût : 150 millions FCFA
		2. Collecter et analyse des échantillons									Coût : 150 millions FCFA
OS32 : élaborer et appliquer un plan de dépollution physico-biologique des sites pollués	Sols dépollués selon les standards environnementaux	1. Mettre en œuvre des techniques de dépollution physique ;	1. Plan d'action de dépollution : 2. Rapport de dépollution et de reboisement ; 3. Cartographie des sites réhabilités	Ministère en charge de l'Environnement (ANSCEPMG), Ministère en charge de Pétrole et Ministère en charge de l'enseignement Supérieur et de recherches, les entreprises pétrolières							Coût : 150 millions FCFA
		2. Reboiser et faire la phytoremédiation								Coût : 600 millions FCFA	
		3. Uniformiser la technique de traitement de déblais									

OS33 : mettre en œuvre un plan d'intervention en cas de déversement accidentel suivi par le ministère et traitement de déchets solides et liquides	Réponse efficace aux déversements	1. Former des équipes d'intervention au ministère	1. Plan d'intervention d'urgence	Ministère en charge de l'Environnement (ANSCEPMG), Ministère en charge de Pétrole et Ministère en charge de l'enseignement Supérieur et de recherches, les entreprises pétrolières						Coût : 100 millions FCFA
		2. Mettre en place d'un plan d'urgence et d'équipements	2. Fiche technique des équipements							Coût : 600 millions FCFA
		3. Mettre en place d'une équipe de veille sur les traitements des déchets								Coût : 600 millions FCFA
OS34 : promouvoir la valorisation et le recyclage des déchets métalliques et plastiques	Valorisation efficace des déchets	1. Mise en place d'un plan directeur pour démanteler les puits, lignes des collectes, stations et autres installations pétrolières abandonnés ou hors usage ;	1. Mise en place de filières locales de recyclage ;	Ministère en charge de l'Environnement (ANSCEPMG), Ministère en charge de Pétrole et Ministère en charge de l'enseignement Supérieur et de recherches, les entreprises pétrolières						Coût : 100 millions FCFA
		2. Collecte, tri, recyclage et revalorisation des déchets	2. Rapport de valorisation déchets							Coût : 150 millions FCFA
Total Axe 4 (Gestion et Protection de l'environnement)									3, 650 milliards FCFA	

Tableau 10: feuille de route et analyse stratégique de l'Axe *Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement (ARSAT)*

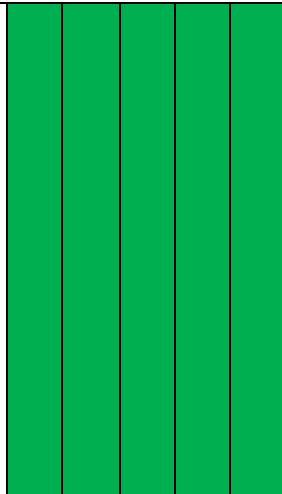
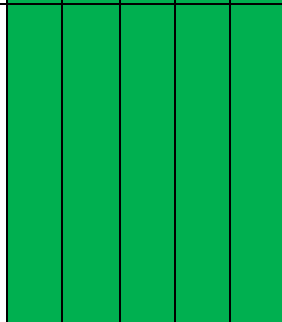
Axe 4 : Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement										
Objectif : assurer une régulation efficace et cohérente des activités du secteur pétrolier en aval, notamment le raffinage, le stockage, le transport, la distribution, la commercialisation, ainsi que l'importation et l'exportation des produits pétroliers et dérivés.										
Résultat : régulation qui garantit la transparence, la sécurité, la qualité des produits, et la stabilité du marché pétrolier en aval, tout en assurant une conformité aux normes nationales et internationales.										
Objectifs Stratégiques	Résultats	Activités	IOV/ Livrables	Responsables	Période	Coût en milliards US\$ et FCFA/Sources de Financement				
Volet Institutionnalisation : Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT)					A1	A2	A3	A4	A5	
Section 5 : contrôle des produits raffinés					A1	A2	A3	A4	A5	
OS35 : assurer le contrôle des quantités de pétrole brut entrant dans les raffineries et de produits raffinés	<ol style="list-style-type: none"> Quantités traitées rigoureusement contrôlées Minimisation des fraudes et pertes 	Inspecter et suivre des quantités de pétrole brut entrant dans les raffineries et des produits pétroliers sortants	<ol style="list-style-type: none"> Nombre d'inspections effectuées - Écart entre quantités brutes et raffinées Taux de précision des mesures de quantités (pour le pétrole brut et produits raffinés) – objectif : $\geq 98\%$ Pourcentage de conformité des quantités (bons de livraison, factures) Temps moyen de traitement et de vérification des contrôles (par lots ou par arrivage) 	Ministères en charge de pétrole et ARSAT						Coût : 202 271 430 de FCFA
OS36 : acquérir des laboratoires mobiles	Amélioration du contrôle qualité des produits sur tout le territoire	Achat des équipements et installations de laboratoires mobiles pour analyser la qualité des produits	<ol style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires mobiles acquis - Nombre de 	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et l'Institut						Coût : 4,8 milliards FCFA

d'analyse de produits pétroliers		pétroliers sur site	contrôles qualité réalisés sur site 2. Précision et fiabilité des résultats obtenus : conformité aux standards internationaux 3. Formation du personnel à l'utilisation des laboratoires : 90% de personnel formé	National Supérieur de Pétrole de Mao						
Sous-total section 5										5 002 271 430 FCFA
Section 6 : contrôle des infrastructures de stockage des produits pétroliers										
OS37 : garantir la sécurité et la conformité des infrastructures de stockage	Réduction des risques d'incendie, explosions et fuites	Faire des contrôles réguliers des installations de stockage (dépôts pétroliers) pour vérifier leur sécurité et leur conformité réglementaire	1. Nombre d'inspections réalisées/an 2. Taux de conformité des infrastructures (100%) 3. Nombre d'inspections de sécurité réalisées par période (mensuelle, trimestrielle) 4. Taux de conformité lors des audits de sécurité (pour les normes nationales et internationales) 5. Taux de	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT						Coût : 202 271 430 millions de FCFA

			formation du personnel à la sécurité (pourcentage de personnel formé dans l'année) 6. Évaluation du risque résiduel (score ou indicateur de vulnérabilité)							
OS38 : accroître la capacité de stockage pour prévenir les pénuries	amélioration de la résilience du secteur face aux ruptures de stock	Autoriser de la construction de nouveaux dépôts stratégiques et gestion des capacités de stockage existantes	1. Nombre de dépôts mis en service et opérationnelle sur le territoire national à l'horizon 2030 2. État et conformité des nouvelles infrastructures	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT						60 milliards pour Trois (3) dépôts de stockages des hydrocarbures de 20 000 m ³
					Sous-total section 6				60 404 542 860 FCFA	
Section 7 : régulation du transport, distribution et commercialisation des produits pétroliers										
OS39 : Régulation et harmonisation des prix des produits pétroliers conformément à la structure des prix	Stabilité, transparence et harmonisation des prix des produits pétroliers tout en limitant les fluctuations et en protégeant les consommateurs.	Mettre à jour la structure des prix, surveiller leur application, coordonner avec les acteurs, analyser les facteurs influençant ces prix, et communiquer avec le secteur et le public pour garantir une application cohérente et transparente.	Mesurer la conformité des prix, la fréquence de mise à jour, la rapidité de correction des écarts, la qualité des analyses, la satisfaction des acteurs et la stabilité des prix pour évaluer l'efficacité de la régulation.	Ministères en charge de pétrole, ARSAT, SHT						Coût : 202 271 430 millions de FCFA
OS40 : assurer la conformité des	Réduction des accidents et amélioration de la	Mettre en place des contrôles réguliers, vérifier la conformité des	1. Pourcentage de camion-citerne équipés et	Ministères en charge de pétrole,						Coût : 269 695 250 millions de FCFA

transporteurs et distributeurs de produits pétroliers	sécurité dans la chaîne de distribution	documents et équipements, réaliser des inspections, former les acteurs, et traiter les infractions.	conformes 2. Nombre de distributeurs de GPL conformes aux normes 3. Taux de conformité réglementaire des transporteurs et distributeurs.	ARSAT, TOTCO et SHT						
OS41 : Disposer de données actualisées sur la demande réelle du marché national en produits pétroliers.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demande réelle du marché national connue. 2. L'Etat dispose de données actualisées sur la demande pour envisager l'extension de la NRC ou construire une nouvelle 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser une étude de marché des produits pétroliers ; 2. Recruter par appels d'offres un Cabinet de renommé international pour réaliser cette étude de marché. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La demande réelle du marché national en produits pétroliers est connue à 99% ; 2. Volume trimestriel des ventes et de la consommation de produits pétroliers. 3. Taux de mise à jour des données (fréquence des rapports). 4. Précision et exhaustivité des données recueillies. 5. Différence entre la demande estimée et la demande réelle 	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT						Coût : 500 millions
OS42 : créer une base de données de toutes les	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes les infrastructures pétrolières Aval (dépôts 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser et cartographier toutes les infrastructures pétrolières sur 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 100% des infrastructures pétrolières Aval sont recensées et 	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT						Coût : 300 millions

infrastructures pétrolières Aval se trouvant sur l'ensemble du territoire	<p>pétroliers, stations-service, centres d'enfûtage de gaz, point de vente, sociétés d'enlèvement et transformation du PP), recensées et cartographiées sur l'ensemble du territoire.</p> <p>2. Réduction de la vente illicite et des pratiques frauduleuses sur les produits pétroliers et ses dérivés.</p>	<p>l'ensemble du territoire ;</p> <p>2. Mettre à jour les données sur les infrastructures pétrolières Aval.</p>	<p>cartographiées ;</p> <p>2. La distribution des produits pétroliers et ses dérivés est équitable à 98% ;</p> <p>3. Les besoins nationaux en pétroliers et ses dérivés sont connus à 98%.</p> <p>4. La vente illicite et les pratiques frauduleuses sont réduites à 70%.</p>							
OS43 : renforcer et créer des antennes provinciales	<p>Les antennes provinciales sont établies, renforçant la régulation locale et la sensibilisation des acteurs.</p>	<p>1. Identifier les localisations stratégiques pour les antennes ;</p> <p>2. Recruter du personnel qualifié pour chaque antenne.</p>	<p>1. Nombre d'antennes provinciales créées ou renforcées avec succès.</p> <p>2. Taux de fonctionnement des antennes : 100 % Nombre d'acteurs formés par antenne : 30 par an.</p> <p>3. Niveau de satisfaction des partenaires et bénéficiaires.</p>	<p>Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT</p>						<p>Coût : 10 000 666 654 FCFA</p>

OS44 : optimiser la distribution des produits pétroliers à travers le pays	Couverture géographique améliorée et meilleure accessibilité aux produits pétroliers pour la population	Encourager l'ouverture de stations-service et centres GPL dans les zones mal desservies	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de nouvelles stations et centres GPL - Taux de couverture des zones rurales (90%) 2. Diminution des coûts logistiques. 3. Amélioration des délais de livraison. 4. Taux de couverture du territoire. 5. Réduction des ruptures et des écarts de stocks. 6. Satisfaction des distributeurs et consommateurs 	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT		Coût : 100 millions FCFA
OS45 : améliorer la couverture nationale en centres d'emplissage GPL et stations-services	Une couverture étendue et équilibrée à l'échelle nationale en centres d'emplissage GPL et stations-services, permettant un accès facilité et équitable aux produits, contribuant ainsi à	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser et analyser la localisation actuelle des centres d'emplissage GPL et stations-services à l'échelle nationale. 2. Identifier les zones géographiques sous-desservies ou non couvertes pour orienter les investissements et 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suivi régulier des ouvertures de stations 2. Nombre de nouveaux centres d'emplissage et stations-services créés. 3. 100% de taux d'augmentation de la couverture 	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT		

	la sécurité d'approvisionnement et à la satisfaction des consommateurs.	<p>développements.</p> <p>3. Encourager et faciliter l'installation de nouveaux centres d'emplissage GPL et stations-services dans les zones stratégiques ou reculées.</p> <p>4. Évaluer les contraintes réglementaires, techniques et économiques liées à l'ouverture de nouveaux points de service.</p> <p>5. Coordonner avec les acteurs privés et publics pour la création ou l'extension des infrastructures en tenant compte des enjeux de sécurité et de développement durable.</p> <p>6. Assurer un suivi régulier de la disponibilité et de la performance des centres existants pour garantir un service de qualité.</p>	géographique. 4. Taux de satisfaction de 90% et des partenaires.							
OS46 : encourager la construction de stations-services par les opérateurs privés	Augmentation des investissements privés dans les infrastructures	<p>1. Identification des partenaires privés ;</p> <p>2. Signature de conventions</p>	Nombre de stations construites par région	Ministères en charge de pétrole et SHT						

OS47 : éradiquer les points de vente illégaux de GPL et les transports non conformes	Eradication des points de vente illégaux de GPL et les transports non conformes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer le contrôle des points de vente et du transport de GPL 2. Thermo-sellage et étiquetages des bouteilles à gaz 	Inspection régulière par ARSAT 90 % des points de vente en conformité ; 100 % des camions conformes	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT						Coût : 500 250 000 FCFA
OS48 : moderniser et réglementer les camions citernes de transport de carburant et de GPL avec GPS	Installation de dispositifs GPS ; suivi des déplacements en temps réel	Mettre en place un système GPS pour les camions de transport	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport périodique des trajets et incidents 2. 100% de camions équipés de dispositifs GPS. 3. Conformité aux nouvelles réglementations. 4. Amélioration de la traçabilité et du suivi en temps réel. 5. Nombre de contrôles réglementaires réguliers effectués 	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT						
OS49 : améliorer la visibilité et la gestion des infrastructures pétrolières aval sur tout le territoire national	<ol style="list-style-type: none"> 1. 100% de taux de couverture géographique des infrastructures recensées. 2. Précision et fiabilité des données disponibles. 	Réaliser un inventaire et une cartographie géo-référencée des infrastructures pétrolières (stations-service, centres de remplissage de gaz, dépôts)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapports trimestriels sur l'état des infrastructures pétrolières et leur conformité aux normes 2. Satisfaction des utilisateurs et partenaires concernant l'accès aux informations. 	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT						
Sous-total section 7										11 872 883 334 FCFA

Section 8 : Suivi des importations et des exportations										
OS50 : assurer la transparence des flux d'importations et d'exportations	Traçabilité et réduction des pertes dues à la fraude	1. Mettre en place un système de suivi numérique des volumes importés et exportés	Nombre de flux suivis par le système numérique Taux de traçabilité des importations/exportations (95%)	Ministères en charge de pétrole, ARSAT, TOTCO et SHT						
OS51 : contrôler les quotas d'importations pour répondre à la demande nationale	Satisfaction des besoins énergétiques du pays	2. Surveiller les quotas d'importation de carburants et de GPL en fonction de la demande locale	Volume de carburants et GPL importés (barils ou tonnes) - Taux de couverture de la demande énergétique (100%)	Ministères en charge de pétrole, ARSAT, TOTCO et SHT						Coût : 202 272 430 FCFA
OS52 : promouvoir les exportations de dérivés pétroliers et de sous-produits	1. Accroissement des revenus issus de l'exportation 2. Diversification des produits exportés	Mettre en place de mécanismes pour encourager l'exportation de produits tels que le polypropylène	Volume de dérivés exportés (tonnes) - Montant des recettes d'exportation (USD)	Ministères en charge de pétrole, ARSAT, TOTCO et SHT						
OS53 : digitaliser le système d'approvisionnement local, des importations et des exportations	1. Amélioration de l'efficacité et de la transparence des opérations 2. Réduction des délais et des coûts	Développement d'une plateforme numérique pour la gestion et le suivi des approvisionnements, importations et exportations	Nombre d'opérations gérées sur la plateforme - Temps moyen de traitement des importations/exportations (jours)	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT						Coût : 2, 4 milliards
					Sous-total section 8					2 602 272 430 FCFA

Section 9 : Renforcement des capacités										
OS54 : Former continuellement les professionnels les agents de l'autorité de régulation du secteur pétrolier aval	<ol style="list-style-type: none"> 1. Professionnalisation des cadres 2. Adaptation des compétences aux évolutions technologiques et réglementaires 	Organiser les formations continues sur les nouvelles technologies, pratiques et réglementations dans le domaine de l'aval pétrolier	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de sessions de formation organisées 2. Nombre de professionnels formés/an 	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT						Coût : 3,5 milliards
OS55 : former et assermenter les inspecteurs en vue d'une meilleure régulation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de l'efficacité des inspections 2. Renforcement de l'application des normes 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation spécifique des inspecteurs sur les normes internationales 2. Assermentation des inspecteurs pour garantir l'autorité légale 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'inspecteurs formés et assermentés 2. Pourcentage d'inspections ayant abouti à des sanctions ou correctifs 	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT						
Section 10 : gestion sécurisée et responsable des bouteilles de gaz GPL par ménages										
OS56 : mettre fin à l'utilisation des bouteilles croisées du gaz GPL	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction des pratiques non conformes 2. Augmentation de l'autonomie des centres GPL dans la gestion des bouteilles 	Surveiller et appliquer des sanctions pour les pratiques de remplissage croisé entre centres GPL	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de sanctions appliquées pour remplissage croisé 2. Taux de conformité des centres GPL (95%) 	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT						Coût : 202 271 430 FCFA
OS57 : mettre en place un système de consignation des bouteilles de GPL par les ménages	<ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleure gestion et traçabilité des bouteilles 2. Réduction des pertes et casse de bouteilles GPL 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer un cadre légal pour la consignation 2. Promouvoir ce système auprès des consommateurs et des opérateurs 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de ménages ayant adopté la consignation 2. Taux de récupération des bouteilles consignées (70%) 	Ministères en charge de pétrole, ARSAT et SHT						

Tableau 11: feuille de route et analyse stratégique de l'axe *Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement (SHT)*

Axe 4 : Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement										
Objectif : assurer la modernisation, la consolidation et le développement durable de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) en renforçant ses capacités techniques, financières et organisationnelles.										
Résultat : Une société d'Etat performante, autonome et structurée, disposant d'un système d'information fiable, d'un personnel compétent, d'une infrastructure modernisée, capable de mener à bien ses activités de prospection, d'exploitation, de développement des activités des segments amont et aval, tout en assurant une gestion sécurisée du patrimoine (Fonds Pétrolier pour l'industrialisation et la diversification de l'économie) et une restructuration organisationnelle effective.										
Objectifs Stratégiques	Résultats	Activités	IOV/ Livrables	Responsables	Période					Coût en milliards US\$ et FCFA/Sources de Financement
Volet institutionnalisation : Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT)					A1	A2	A3	A4	A5	
Section 11 : amont pétrolier					A1	A2	A3	A4	A5	
OS59 : disposer d'un système d'informations qui répond aux normes et aux standards internationaux dans le secteur pétrolier.	<ol style="list-style-type: none"> Un système d'informations intégré, sécurisé et conforme aux normes et standards internationaux, permettant une gestion efficace, fiable et sécurisée des données techniques, financières et opérationnelles dans le secteur pétrolier. Construction d'un nouveau bâtiment pour héberger les équipements informatiques ; 	<ol style="list-style-type: none"> Se doter d'un système d'informations efficace et fiable Contacter le prestataire qui a élaboré le logiciel ; discuter des spécifications et des besoins pour assurer la compatibilité et la performance du logiciel. Construire un bâtiment pour héberger les équipements informatiques de la base de données ; planification, conception, et réalisation des travaux de construction. Réinstaller le système de gestion de la base de données ; installer, configurer et tester le logiciel sur le nouvel environnement physique. Former le personnel à 	<ol style="list-style-type: none"> Compte rendu de la réunion (Suivi des discussions et décisions prises lors des réunions) Procès-verbal de réception du bâtiment (Validation de la conformité du bâtiment construit) Procès-verbal de réception du système ou du projet (Validation de la livraison et de l'installation des équipements ou 	Ministères en charge de pétrole, SHT et les industries pétrolières exploitantes						

	<p>construire un bâtiment dans les locaux de la Direction technique de la SHT, à Farcha, dédié à la gestion de la base de données démontée.</p> <p>3. Rétablir la base de données de la SHT démontée ; restituer et configurer la base de données pour assurer son fonctionnement optimal.</p> <p>4. Transférer les données vers un serveur national ; effectuer le transfert sécurisé des données pour faciliter leur accessibilité aux investisseurs.</p> <p>5. Formation de l'équipe en charge ; Former le personnel responsable de</p>	<p>l'utilisation du système de gestion des données : organiser des sessions de formation pour assurer une utilisation efficace et sécurisée du système.</p>	<p>services)</p> <p>4. Documents techniques (Documentation relative aux équipements, logiciels, ou travaux réalisés)</p> <p>5. Rapport de formation (Évaluation de la formation du personnel et de leur capacité à utiliser le système)</p>							
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

	la gestion de la base de données pour garantir une gestion efficace et sécurisée									
OS 60 : rendre effectif le transfert de compétences et de technologies au personnel de la SHT	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quatre partenaires identifiés marquant leur disponibilité à accueillir les agents de la SHT détachés 2. 23 ingénieurs désignés à l'issue d'une évaluation et déployés auprès des partenaires précédemment identifiés 3. 23 agents de la SHT déployés progressivement auprès des partenaires 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Détacher des ingénieurs de la SHT dans le cadre de transfert de compétence et de technologie 2. Identifier des partenaires opérateurs dans différents consortiums 3. Désigner des ingénieurs et techniciens à détacher 4. Détacher des ingénieurs de la SHT dans le cadre du transfert de compétences et de technologies 5. Déployer du personnel auprès des structures d'accueil 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Liste actualisée des partenaires impliqués dans le détachement des agents de la SHT 2. Comptes rendus détaillés des réunions de travail sur le processus de détachement des agents de la SHT 3. Rapports d'évaluation réalisés par les partenaires concernant la performance et l'intégration des agents de la SHT 4. Schéma et suivi des accords et contrats de détachement du personnel de la SHT avec chaque partenaire, incluant les modalités, durées et conditions de collaboration 	Ministères en charge de pétrole, SHT et les industries pétrolières exploitantes						

<p>OS61 : Développer le secteur amont (Prospection, recherche, exploitation)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Six (06) études ont été réalisées par GO GEO 2. Paiement des factures de GO GEO 3. Réception des livrables ; Plusieurs rencontres d'échanges avec des investisseurs pour la présentation des potentialités dans le secteur des hydrocarbures 4. Acquisitions de nouveaux blocs pétroliers en vue de leur exploitation 5. Exploitation efficiente du bloc pétrolier et gazier de SIDIGUI 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire la prospection et recherches sur les différents blocs pétroliers 2. Réaliser les activités avec le partenaire GO GEO 3. Payer les frais de prestation en vue de la récupération des livrables 4. Valoriser et mettre en oeuvre des résultats des études réalisées 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 100 % de taux de réalisation des plans de prospection 2. Pourcentage (70% de découvertes exploitables suite aux activités de recherche et exploration 3. 60% de taux de croissance de la production de pétrole extrait sur une période donnée) 4. Rentabilité des opérations (retour sur investissement, coûts par baril) 5. 80% de personnel local formé et impliqué dans l'exploitation 6. Respect des normes environnementales et de sécurité 7. Niveau d'engagement des partenaires et parties prenantes (satisfaction, partenariat à long terme) 	<p>Ministères en charge de pétrole, SHT et les industries pétrolières exploitantes</p>						
-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--

Section 12 : aval pétrolier									
OS62 : développer le secteur aval	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marché conquis 2. Offre de service aux grandes institutions de l'Etat 3. Construction de 4 centres d'emplissage 4. 22 millions de litres de Gasoil et 8 millions de litres de Super importés 5. 7 stations-service construites dans 6 villes du pays 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Commercialiser les lubrifiants 2. Construire des centres d'emplissage des gaz à AMTIMAN, ATI, KALAÏT ET FAYA en partenariat avec les opérateurs de la place 3. Importer des produits pétroliers pour les industriels 4. Construire des stations-service à N'DJAMENA, BONGOR, MOUNDOU, SARH, ABEICHE ET MONGO 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accessibilité du produit sur le marché ; 2. Contrats de fourniture de service conclu avec les grandes institutions ; 3. Ordres de virement, chèques ; 4. Ordres de virement et/ou chèque ; 5. Ordres de virement ou chèques ; 6. Bons de commande ; Bordereau de livraison Procès-verbaux de réception. 	Ministères en charge de pétrole, SHT et les industries pétrolières exploitantes					
Section 13 : gouvernance et renforcement de la capacité humaine									
OS63 : poursuivre le plan de formation pour renforcer les capacités du personnel de la société	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les besoins en renforcement des capacités du personnel recensés, identifiés et classés selon les différentes qualifications des agents. 2. Des structures de formation technique et 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Former le personnel de la SHT 2. Réaliser une évaluation des besoins en formation pour le personnel, afin d'identifier précisément les compétences à renforcer. 3. Identifier des structures de formation adaptées, en fonction des programmes et des besoins spécifiques. 4. Établir de contacts et de partenariats formels avec 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport de mission d'évaluation des besoins en formation du personnel détaché, permettant d'identifier les domaines prioritaires et d'établir un plan d'action cohérent. 2. Nomenclature des 	Ministères en charge de pétrole, SHT et les industries pétrolières exploitantes					

	<p>professionnelle, tant locales qu'à l'étranger, identifiées pour répondre à ces besoins.</p> <p>3. Un recueil complet des offres de formation, incluant les durées et les coûts, réalisé afin de formaliser le processus d'inscription et de gestion des formations des agents.</p> <p>4. Des conventions signées avec plusieurs structures de formation, pour des programmes initiaux et continus, visant à renforcer les compétences des agents.</p> <p>5. Un calendrier</p>	<p>les structures de formation sélectionnées pour garantir la qualité et la cohérence des formations.</p> <p>5. Planifier et déployer le personnel dans les différents programmes de formation, en assurant une organisation efficace et adaptée aux priorités</p>	<p>offres de formation disponibles dans les différents domaines identifiés, facilitant la sélection et la planification des programmes.</p> <p>3. Formulaires d'inscription ou attestations d'inscription aux programmes de formation, pour une gestion administrative claire des agents inscrits.</p> <p>4. Conventions de formation signées avec les structures partenaires, encadrant les programmes et responsabilités de chaque partie.</p> <p>5. Rapports de formation détaillant la participation, le déroulement et les résultats des formations.</p> <p>6. Attestations et certificats de</p>							
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

	<p>de formation élaboré, permettant un déploiement progressif et une programmation des agents éligibles en fonction des formations disponibles.</p> <p>6. Au total, vingt-trois agents détachés auprès d'opérateurs ont été formés dans divers domaines, renforçant ainsi leurs compétences professionnelles.</p>		<p>formation délivrés aux agents ayant suivi avec succès les programmes, attestant de leurs nouvelles compétences.</p>						
<p>OS64 : poursuivre la finalisation des travaux de construction du siège social de la SHT</p>	<p>1. Achèvement des travaux de construction conformément aux délais et aux normes.</p> <p>2. Validation de la conformité et de la qualité</p>	<p>1. Finaliser la planification et suivre l'avancement des travaux.</p> <p>2. Vérifier la conformité et la qualité des travaux réalisés.</p> <p>3. Gérer les aspects administratifs, financiers et de paiement.</p> <p>4. Installer les équipements et</p>	<p>1. Pourcentage d'achèvement des travaux de construction du siège social de la SHT conforme aux délais, aux normes et aux standards de qualité, il pourrait</p>	<p>Ministères en charge de pétrole, SHT et les industries pétrolières exploitantes</p>					

	<p>des installations.</p> <p>3. Réception officielle du bâtiment et obtention des certificats nécessaires.</p> <p>4. Mise en place effective du siège pour le démarrage des activités.</p> <p>5. Transition organisée vers l'utilisation opérationnelle du nouveau siège.</p>	<p>infrastructures nécessaires.</p> <p>5. Organiser la réception officielle des travaux.</p> <p>6. Préparer la transition vers l'utilisation opérationnelle du siège.</p>	<p>s'agir de mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pourcentage de travaux réalisés par rapport au planning initial (100% idéal). - La conformité des travaux aux normes et aux exigences de qualité, validée par les contrôles et la réception officielle. - La réussite de la transition opérationnelle vers le nouveau siège dans les délais impartis. 						
OS65 : restructurer la SHT	<p>1. La société SHT est réorganisée selon une structure stratégique et opérationnelle optimale, conforme aux recommandations.</p> <p>2. La nouvelle organisation permet une gestion plus</p>	<p>1. Rédiger un cahier des charges précis pour la restructuration.</p> <p>2. Lancer et gérer un appel d'offres pour la sélection du cabinet d'audit.</p> <p>3. Sélectionner, négocier et signer le contrat avec le cabinet d'audit.</p> <p>4. Superviser la réalisation de la mission d'audit et d'analyse stratégique.</p> <p>5. Mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit pour réaliser la</p>	<p>1. Cahier des charges finalisé et approuvé (date de validation).</p> <p>2. Appel d'offres lancé et cabinet d'audit sélectionné dans le respect du calendrier.</p> <p>3. Contrat signé avec le cabinet d'audit.</p> <p>4. Rapport d'audit et recommandations remis et validés.</p>	Ministères en charge de pétrole, SHT et les industries pétrolières exploitantes					

	efficace, transparente et alignée sur les objectifs de développement.	restructuration.	<ol style="list-style-type: none"> 5. Plan de mise en œuvre des recommandations élaboré et suivi. 6. Société restructurée (organisation nouvelle opérationnelle et fonctionnelle) avec un délai respecté. 7. 						
OS 66 : créer un Fonds Pétrolier Tchadien	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adoption de la loi créant le fonds et ses textes d'application 2. Mise en place la structure de gestion de fonds 3. opérationnalisation du fonds 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un comité restreint pour la rédaction des termes de références ; 2. Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration du projet de création de fonds ; 3. L'atelier de validation des documents du projet 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fonds Pétrolier Tchadien créé ; 2. Disponibilité des ressources nationales pour le financement des activités dans tous les segments 3. Diversification de l'économie et réduction des dépendances aux investissements extérieurs 	Gouvernement (Ministères en charge de pétrole, Ministère en charge de Finance, Ministère en charge Commerce et de l'industrie)					

Tableau 12: feuille de route et analyse stratégique de l'axe *Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement (Contenu Local)*

AXE 4 : Axe 4 : Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement										
Objectif : Assurer la conformité légale et la gouvernance du contenu local et de la RSE tout en renforçant l'inclusion locale, la compétitivité économique et le transfert de savoir-faire (compétence et technologie) tout au long du cycle de vie des projets d'exploitation des hydrocarbures, dans le cadre des exigences réglementaires et des attentes communautaires.										
Résultat : Obtenir un portefeuille opérationnel conforme aux cadres légaux et RSE, accepté localement, intégré localement (emploi, achats, transfert de technologie), transparent et résilient, avec un système de reporting robuste et une gestion des risques efficace.										
Objectifs Stratégiques	Résultats	Activités	IOV/ Livrables	Responsables	Période					Coût en milliards US\$ et FCFA/Sources de Financement
					A1	A2	A3	A4	A5	
Section 1 : Cadre légal et gouvernance										
OS 67 : Assurer conformité et gouvernance du contenu local et RSE	Gouvernance renforcée et conformité démontrée avec le cadre légal du contenu local et RSE	1. Mettre en place un comité de rédaction des textes réglementaires sur le contenu local	1. Charte de gouvernance et glossaire validés 2. Lois et décrets signés 3. Comité de pilotage inter-fonctions du contenu local et la RSE mise en place	Ministère en charge des hydrocarbures, Ministère en charge de la fonction publique, Responsables des entreprises pétrolières, l'Institut National Supérieur de Pétrole de Mao, les syndicats						Coût : 25 millions FCFA
		2. Clarifier les définitions : contenu local, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), transfert de compétences, transfert de technologies							Coût : 25 millions FCFA	
		3. Mettre en place comité de pilotage inter-fonctions du contenu local et la RSE								
					Sous-total section 1					75 millions FCFA
Section 2 : Emploi et compétences locale										
OS 68: Augmenter	1. Plan annuel de mise en œuvre	1. Définition du périmètre et des objectifs	1. Plan annuel du Contenu Local et	Ministère en charge des						

l'emploi local et les compétences	du Contenu Local et RSE approuvé, avec budget alloué et jalons clairs 2. Progression mesurable de l'emploi local et montée en compétences pour les métiers clés	2. Élaboration du budget (RH, formation, partenariats)	RSE approuvé 2. (document par organisme)	hydrocarbures, Ministère en charge de la fonction publique, Responsables des entreprises pétrolières, l'Institut National Supérieur de Pétrole de Mao, les syndicats							Coût : 25 millions FCFA
		3. Développement du plan de recrutement local par métier	3. Budget détaillé (par rubrique)								Coût : 30 Milliards FCFA
		4. Programmes de formation technique et certifiante	4. Pourcentage de personnel local par métier (objectif 60% à 12 mois, 75% à 24 mois) Heures de formation par salarié local et taux de complétion (≥40 h/an, ≥85%) Nombre d'accords de partenariat locaux signés Rapport trimestriel sur la progressions et la mise en œuvre du contenu								Coût : 10 Milliards FCFA
		5. Partenariats écoles/universités locales et programmes de reconversion									Coût : 10 Milliards FCFA
					Sous-total section 1					50 milliards 25 millions FCFA	
					Total Axe 4 (contenu local)					Coût: 50,1 milliards FCFA	

Tableau 13 : feuille de route et analyse stratégique de l'axe Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement (ITIE)

AXE4 : Gouvernance, Institutionnalisation et Protection de l'environnement										
Objectif : Assurer la conformité avec la Norme ITIE 2023 et renforcer la transparence dans la gestion du secteur des hydrocarbures.										
Résultat : La conformité avec la Norme ITIE 2023 est assurée à travers la mise en place d'un système national de transparence extractive opérationnel et durable, garantissant la disponibilité de données complètes et accessibles sur l'ensemble de la chaîne de valeur pétrolière, la transparence des investissements liés à la transition énergétique, et le renforcement de la confiance des citoyens et des investisseurs.										
Objectifs Stratégiques	Résultats	Activités	IOV/ Livrables	Responsables	Période					Coût en milliards US\$ et FCFA/Sources de Financement
VOLLET EXCELLENCE ITIE					A1	A2	A3	A4	A5	
Section1 : TRANSPARENCE EXTRACTIVE					A1	A2	A3	A4	A5	
OS 69 : Assurer la conformité avec la Norme ITIE 2023 et renforcer la transparence dans la gestion du secteur des hydrocarbures	Conformité totale avec les Exigences de la Norme ITIE Système national de transparence extractive opérationnel et durable. Données complètes accessibles sur l'ensemble de la chaîne de valeurs pétrolière. Transparence sur la transition énergétique et les investissements verts. 5. Renforcement de la confiance des citoyens et des	1. Digitalisation et Système d'Information : Mettre en place une base de données nationale interopérable pour la divulgation systématique des données pétrolières en format ouvert Développer des API standards pour l'interconnexion avec les systèmes des compagnies pétrolières Assurer la maintenance et la mise à jour régulière de la plateforme digitale	Plateforme opérationnelle avec 3 modules	Cellule ITIE MPMG						1,2 milliard FCFA
		2. Transparence Contractuelle et Cadre Légal Publier tous les contrats pétroliers, licences et annexes dans un registre public en ligne Intégrer les données géospatiales des permis et des	100% contrats publiés	MPMG						

investisseurs	infrastructures Réviser les cadres légaux pour inclure les exigences de publication systématique									
	3. Registre des Bénéficiaires Effectifs : Créer et publier un registre national des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives Mettre en place un mécanisme de vérification annuelle indépendante Assurer l'actualisation permanente des informations déclarées	Registre certifié à 95%	Agence Anti-Corruption							600 millions FCFA
	4. Gouvernance des Entreprises Publiques Extractives Publier les états financiers vérifiés de la SHT et de la TPC Divulguer les flux financiers entre l'État et les entreprises publiques extractives Renforcer les capacités de reporting des EPE selon les standards internationaux	Rapports financiers publiés annuellement	SHT/TPC							900 millions FCFA
	5. Transparence Environnementale et Sociale : Publier systématiquement les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) Divulguer les paiements environnementaux (amendes,	100% EIES publiées	Ministère Environnement							650 millions FCFA

		compensations, réhabilitations) Mettre en place un système de monitoring environnemental indépendant								
		6. Transition Énergétique et Investissements Verts : Etudes préalables Publier les investissements dans les énergies renouvelables et la transition énergétique Divulguer les stratégies de décarbonation des entreprises pétrolières Rendre compte des projets de valorisation du gaz et réduction du torchage Suivre et publier les indicateurs d'efficacité énergétique du secteur	Rapport d'étude et rapport annuel investissements verts publié	Ministère Énergie/Environnement						1,5 milliard FCFA
		7. Genre et Inclusion dans le Secteur : Collecter et publier des données ventilées par sexe sur l'emploi, les salaires et la formation Élaborer et mettre en œuvre une stratégie genre pour le secteur des hydrocarbures Suivre les indicateurs de parité et d'équité dans les entreprises du secteur	Rapport annuel genre publié	Cellule Genre MPMG						375 millions FCFA
		8. Financement Durable de l'ITIE : Créer un Fonds ITIE national alimenté par les contributions des sociétés pétrolières	Fonds opérationnel							2 milliards FCFA

		Établir une ligne budgétaire dédiée dans le budget de l'État Mettre en place des mécanismes de financement innovants et pérennes		Ministère des Finances						
		9. Renforcement des Capacités et Sensibilisation : Former l'ensemble des parties prenantes (administration, entreprises, OSC, médias) Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'utilisation des données ITIE Développer des outils de vulgarisation pour les communautés affectées	500 personnes formées/an	Coordination ITIE						1,7 milliard FCFA
				Total Axe 4 (ITIE)						9,675 milliards FCFA

VII. Mécanisme de mise en œuvre et de Suivi-Evaluation

Il est essentiel pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs et des résultats et pour fournir des informations fiables et précises aux différentes parties prenantes. A cet effet, un mécanisme de suivi sera mis en place pour assurer l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs stratégiques et apporter au besoin, les correctifs nécessaires qu'il s'agisse de la révision des actions stratégiques ou des objectifs spécifiques visés. Les composantes de ce dispositif de Suivi-Évaluation sont :

- un plan de Suivi-Évaluation (PSE) détaillant comment les données seront collectées, analysées et utilisées, ainsi que les rôles et responsabilités de chaque acteur.
- une théorie du changement qui explicite comment les activités prévues conduiront aux résultats escomptés, servant de base à la définition des indicateurs.
- des indicateurs de Performance (KPI) qui sont des mesures quantitatives ou qualitatives qui permettent de suivre les progrès vers les objectifs et de mesurer la performance.
- des méthodes de collecte de données utilisées pour recueillir les informations nécessaires, comme les statistiques sectorielles ou les enquêtes.
- un système de gestion de l'information utilisant des bases de données et des systèmes de gestion pour organiser et stocker les données collectées.
- des rapports d'analyse qui synthétisent les données, analysent les tendances et présentent des conclusions et des recommandations.
- des processus de reporting et de diffusion pour partager les informations avec les parties prenantes (comités de pilotage, gestionnaires, etc.).

Ainsi, le Comité de Suivi Evaluation pourra rendre compte des évolutions de la mise en œuvre du Plan stratégique et ajuster son plan d'actions pour tenir compte des résultats obtenus.

Le Comité de Suivi Evaluation développera un certain nombre d'outils pour le suivi et l'évaluation de ses activités qui concourent à la mise en œuvre du Plan stratégique. Il s'agira notamment d'un Tableau de bord sur le suivi de la mise en œuvre du Plan Stratégique, d'un chronogramme de suivi des activités des Plans de Travail Annuel du Secrétariat, des diagrammes de Gantt pour planifier et suivre le calendrier des activités, des logiciels de gestion de projet et outils numériques. Ceci permettra de centraliser les informations et faciliter le suivi des plans, des analyses (SWOT, systémique), évaluer le contexte et la pertinence stratégique et la capitalisation d'expérience pour tirer des leçons des succès et des échecs passés. Les réalisations issues de la mise en œuvre du Plan stratégique seront diffusées à travers des rapports mensuels, trimestriels et annuels sur l'état d'avancement des activités.

Le ministère en charge des hydrocarbures devrait être responsable de la mise en œuvre et du suivi du plan stratégique. Cependant, les parties prenantes, y compris les entreprises, les communautés locales et les organisations de la société civile, devraient être impliquées dans le processus de suivi et d'évaluation et les experts indépendants sollicités pour réaliser des évaluations et des études d'impact.

Le Comité de Suivi-Evaluation devra à terme permettre de :

- mettre en cohérence les différents outils à savoir le cadre logique, le plan de travail, le cadre de mesure de rendement ainsi que les outils secondaires de présentation des résultats (rapport trimestriel, annuel, état d'exécution périodique des activités) ;
- améliorer l'impact positif résultant de la mise en œuvre du Plan, tel que recherché dans la Vision et les objectifs stratégiques ;
- mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan, afin de permettre au Comité d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs et prendre les décisions conséquentes ;
- procéder aux évaluations périodiques pour mieux comprendre les raisons des réussites ou des échecs éventuels de la mise en œuvre du Plan ;
- valoriser les bonnes pratiques afin d'améliorer les actions futures, pour répondre au principe de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- établir des passerelles avec d'autres structures afin de développer des synergies et de mieux collecter les informations disponibles ; et
- renseigner à temps réel les parties prenantes sur les performances de la mise en œuvre du plan stratégique.

VIII. Stratégie de mobilisation des ressources et de la communication

1. Stratégie de mobilisation des ressources financières

Le montant du présent plan stratégique des hydrocarbures s'élève à ...

Pour sa mise en œuvre, il est prévu de recourir à deux sources de financement : une source interne et une source externe.

- Source de financement interne
 - Constituée des allocations budgétaires annuelles, du fonds pétrolier projeté et de partenariats Public-Privé (PPP).
 - Potentielles sources de financement externe
 - Le financement externe se décompose en sources régionales et internationales.
- a) Sources de financement régionales**

- BDEAC
- Bourses de valeurs de Yaoundé (Cameroun) et de Libreville (Gabon)
- b) Sources de financement internationales**
 - Financements issus de la coopération bilatérale (AFD, KfW, JICA, etc.)
 - Financements multilatéraux tels que :
 - le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD)
 - le Groupe de la Banque mondiale
 - la Banque européenne d'investissement (BEI)
 - l'Union européenne
 - le Groupe de coordination des bailleurs arabes (ACG)
 - le Fonds vert pour le climat (FVC)
 - le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
 - la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
 - la Banque islamique de développement (BID)
 - la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)
 - le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID)
 - le Fonds Saoudien de Développement

2. Mise en œuvre et coordination

Pour faciliter la mise en œuvre de la présente stratégie, le Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie devra créer un service de coordination et de mobilisation des partenariats, rattaché à la Direction de la Stratégie et de Prospective. Cette coordination sera chargée de la mobilisation des partenariats et constituera, sous la direction de la Stratégie et de la Prospective, le bras opérationnel pour la préparation des outils de mobilisation des ressources.

Les tâches principales de ce service seront, spécifiquement, les suivantes :

- a)** Organiser et actualiser les informations sur les partenaires/donateurs existants, potentiels et émergents ;
- b)** Mettre en place des documents standards pour la présentation des dossiers et le reporting ;
- c)** Fournir un appui dans la préparation des conventions diverses avec les partenaires ;
- d)** Suivre les contributions des partenaires ;
- e)** Faciliter la préparation des propositions avec les groupes thématiques ;
- f)** Assurer le suivi des dossiers et engagements de partenariat ;

g) Analyser en détail l'environnement de l'aide afin de conseiller la Direction Générale de la Planification Stratégique sur le positionnement stratégique dans la communauté internationale ;

h) Coordonner la préparation des requêtes de financement et autres documents destinés aux partenaires en matière de mobilisation des ressources ;

i) S'assurer du respect des exigences de présentation des documents et des rapports conformes aux préférences de chaque partenaire ;

j) Garantir la qualité de présentation des rapports financiers et travailler étroitement avec le Comité Technique de Pilotage (CTP) pour vérifier le reporting des dépenses des projets conjoints selon les instructions des partenaires.

Ces activités seront coordonnées avec les actions de la Direction de la Communication, de l'Archivage et du Plaidoyer, dont la mission est de promouvoir l'image du ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie, et de faciliter la circulation de l'information, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du MPMG.

À noter que la mobilisation des ressources humaines et leur capacité à collecter des fonds et à gérer correctement les finances sont presque aussi importantes que les ressources elles-mêmes, et ne doivent pas être oubliées dans ce processus. En effet, cette capacité détermine la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre. Par conséquent, pour garantir une mobilisation et une gestion adéquates des ressources financières, les compétences et les connaissances pertinentes doivent être renforcées pour soutenir le processus.

3. Stratégie de communication

Un plan de communication devra être élaboré et mis en œuvre afin de renforcer la visibilité et l'appropriation de la stratégie par toutes les parties prenantes. Les activités de communication viseront, d'une part, à sensibiliser et mobiliser l'ensemble des parties prenantes de la stratégie et, d'autre part, à diffuser les évolutions positives résultant de la mise en œuvre des actions vers les bénéficiaires directs et les partenaires au développement.

À titre indicatif, la stratégie de communication pourrait se décliner selon les actions ou activités non exhaustives suivantes :

- création d'un site web
- diffusion d'informations régulières auprès des parties prenantes
- organisation d'événements et de rencontres avec les partenaires
- production de supports de communication (rapports, fiches techniques, communiqués)
- gestion des relations avec les médias et les acteurs institutionnels

- formation et information des équipes internes

4. Création d'un cadre favorable à la mobilisation des ressources humaines et financières

La mise en œuvre du Plan Stratégique d'Investissement et de Mobilisation des Ressources Financières ne se limite pas à des moyens financiers ou à de la coordination. Un environnement favorable à la réussite de son opérationnalisation est également requis. Cela passe notamment par une volonté politique manifeste des autorités du Gouvernement, du sommet de l'État jusqu'aux niveaux locaux et communautaires.

Le progrès dans l'exécution de la stratégie devra être à l'ordre du jour lors des réunions entre les représentants du Gouvernement et les partenaires bailleurs de fonds. Le soutien des différentes démarches de mobilisation des ressources par la Présidence de la République est indispensable pour l'exécution du plan stratégique.

Annexe 1 Les taux des principaux impôts et taxes spécifiques prévus par le code pétrolier et les contrats pétroliers

Tableau 14 : Régime fiscal spécifique des sociétés pétrolières

Instruments fiscaux	Entreprise /Contrat	Permis/Autorisation	Taux/Montant
Impôts sur les sociétés	CC		Avant 2015 : 40% (taux du droit commun) à 75% en fonction des conditions fixées dans le CC A partir de 2015 : 35% (taux du droit commun) à 75% en fonction des conditions fixées dans le CC
Redevance à la production (pétrole)	ESSO - CC		12,50% (CC 1988) article 22 de la CC 14,25% (CC 2004)
			14,25% (CC 2004) article 40 du CPP 7 NOV 2014
	CNPCIC		12,50% (CC) article 22 de la convention de 1999 14,25% (CPP) article 40 CCP 7 NOV 2014
	OPIC - CC		12,50%
	EWAAH - CPP		16,00%
	Tous les autres CPP		14,25%
Redevance à la production (gaz)	CC & CPP		5% à 10%
Tax Oil	CPP		40% à 60%
Profit oil	CPP		Part de l'Etat (qui ne peut pas dépasser 25%) et après déduction de la redevance sur production (14,25% ou 16,00%) et le Cost Oil limité à 70%.
Redevances superficielles	CC	Recherche	12,5 USD/km2 /an (initiale) pour Esso 1998 c'est 1USD première phase de recherche 2 USD phase de renouvellement et 100 USD phase d'exploitation 12,5 USD/km2 /an (renouvellement) pour CC ESSO 2004
		Concession	200 USD/km2 /an
	CPP	AER	1 à 5 USD/km2 /an
		Prorogation (AER)	10 USD/km2 /an
		AEE	100 à 150 USD/km2 /an
		Autorisation de Transport	45 USD/km2 /an
Contribution à la formation du personnel, à l'équipement et à la promotion du MPME	ESSO-CC	Recherche	75 000 USD
		Concession	100 000 USD (CC 1988) 175 000 USD (CC 2004)
	CNPCIC -CC	Recherche	75 000 USD
		Concession	200 000 USD
	OPIC -CC	Recherche	75 000 USD
		Concession	200 000 USD
	Tous les CPP	AER	62 500 USD/trimestre soit 250 000 USD/an
AEE		500 000 USD/an	
Bonus de signature	CC et CPP		Montant forfaitaire fixé par un commun accord
Droits fixes	CPP		montant fixé par Ordonnance N°003/PR/2013
Plus-value sur cession d'actif	CPP		25%
Instruments fiscaux	Entreprise /Contrat	Permis/Autorisation	Taux/Montant
Impôts sur les sociétés	CC		Avant 2015 : 40% (taux du droit commun) à 75% en fonction des conditions fixées dans le CC A partir de 2015 : 35% (taux du droit commun) à 75% en fonction des conditions fixées dans le CC
Redevance à la production (pétrole)	ESSO - CC		12,50% (CC 1988) article 22 de la CC 14,25% (CC 2004)
			14,25% (CC 2004) article 40 du CPP 7 NOV 2014
	CNPCIC		12,50% (CC) article 22 de la convention de 1999 14,25% (CPP) article 40 CCP 7 NOV 2014
	OPIC - CC		12,50%

	EWAHH - CPP		16,00%
	Tous les autres CPP		14,25%
Redevance à la production (gaz)	CC & CPP		5% à 10%
Tax Oil	CPP		40% à 60%
Profit oil	CPP		Part de l'Etat (qui ne peut pas dépasser 25%) et après déduction de la redevance sur production (14,25% ou 16,00%) et le Cost Oil limité à 70%.
Redevances superficielles	CC	Recherche	12,5 USD/km2 /an (initiale) pour Esso 1998 c'est 1USD première phase de recherche 2 USD phase de renouvellement et 100 USD phase d'exploitation 12,5 USD/km2 /an (renouvellement) pour CC ESSO 2004
		Concession	200 USD/km2 /an
	CPP	AER	1 à 5 USD/km2 /an
		Prorogation (AER)	10 USD/km2 /an
		AEE	100 à 150 USD/km2 /an
		Autorisation de Transport	45 USD/km2 /an
	Contribution à la formation du personnel, à l'équipement et à la promotion du MPME	ESSO-CC	Recherche
Concession			100 000 USD (CC 1988) 175 000 USD (CC 2004)
CNPCIC -CC		Recherche	75 000 USD
		concession	200 000 USD
OPIC -CC		Recherche	75 000 USD
		concession	200 000 USD
Tous les CPP		AER	62 500 USD/trimestre soit 250 000 USD/an
	AEE	500 000 USD/an	
Bonus de signature	CC et CPP		Montant forfaitaire fixé par un commun accord
Droits fixes	CPP		montant fixé par Ordonnance N°003/PR/2013
Plus-value sur cession d'actif	CPP		25%

Source : [Loi N°006/PR/2007](#) et Contrats pétroliers (Rapport ITIE 2021)⁵

⁵ Rapport de l'ITIE 2021 publié en Février 2024 (légèrement modifier) consultable sur le site web : https://eiti.org/sites/default/files/2024-02/Rapport-ITIE-Tchad-2021_Version-Finale-23-02-2024.pdf

Annexe 2 : Cadastre pétrolier 2025⁶

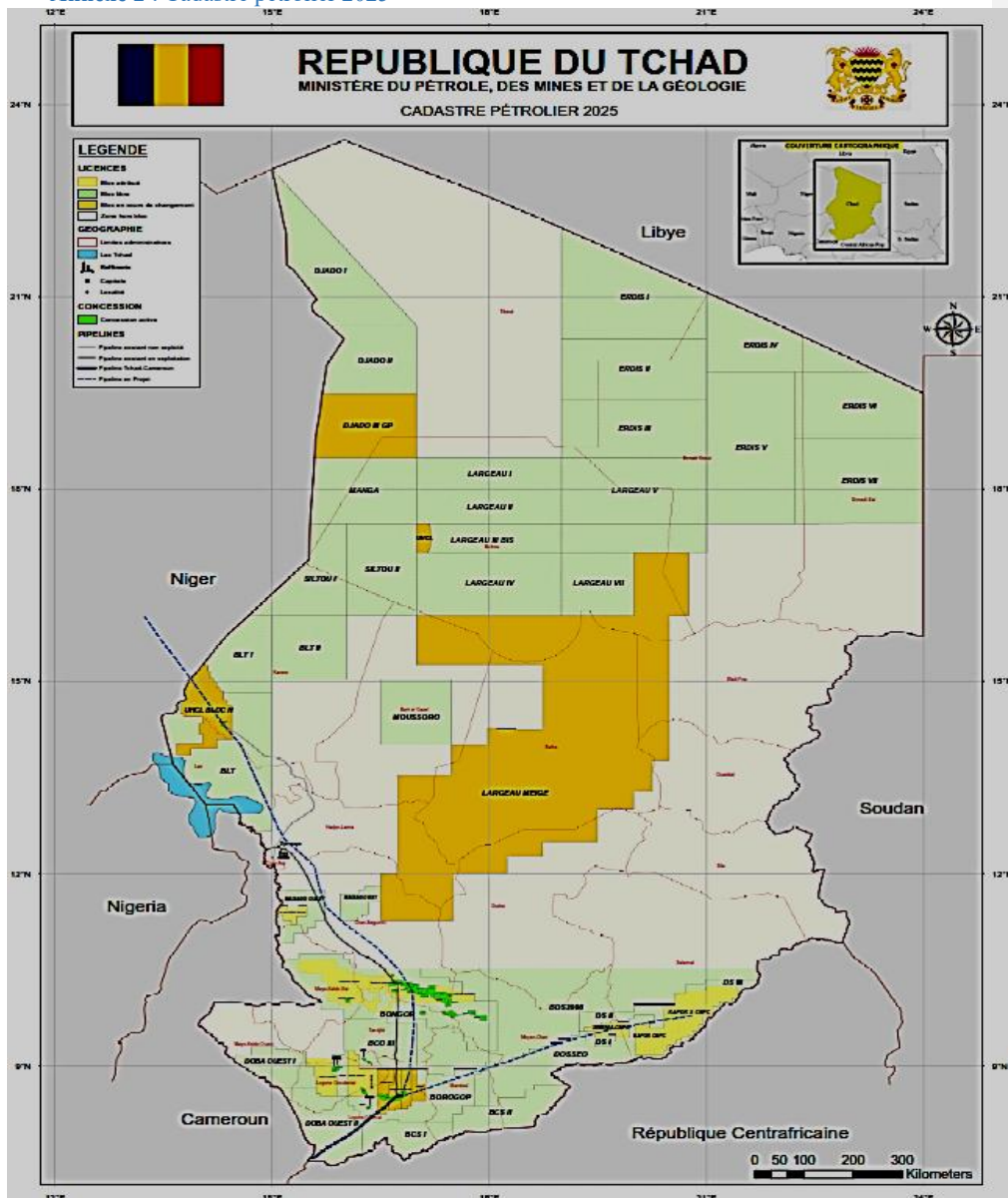


Figure 3: Présentation des blocs pétroliers et des pipelines Tchadiens (Source : MPMG, 2025)

⁶ **Cadastre pétrolier** : registre officiel répertoriant blocs pétroliers, droits miniers, concessions, permis, et localisation des infrastructures (oléoducs, puits, installations). Garantit traçabilité des ressources et transparence des droits pétroliers.

Block pétrolier : division géopolitique et opérationnelle d'un bassin pétrolier (zone maritime ou terrestre) où des droits d'exploration/exploitation sont attribués à une compagnie ou un consortium. Délimité par des périmètres géologiques et économiques ; soumis à licences ou concessions avec l'État ou l'autorité compétente